



1^{ère} REUNION PLENIERE ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ANNEE 2017

ADOPTION DU PROCES VERBAL
DU MERCREDI 28 DECEMBRE 2016,



Rapport présenté par
Monsieur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional
Séance : du LUNDI 13 MARS 2017

**Assemblée Plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe**

▪

**Région Guadeloupe
Mercredi 28 Décembre 2016**

▪

**Hôtel de Région
Basse-Terre**

- REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

REGION GUADELOUPE
 CONSEIL REGIONAL
 Direction du Cabinet
 Direction des assemblées

7^{ème} séance plénière ordinaire de l'année 2016

Séance du mercredi 28 décembre 2016

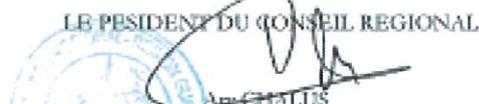
FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	OBSERVATIONS
ARMOUGON	Betty		+	
BAILLET	Patricia	+		
BAJAZET	Clodomir	+		
BAPTISTE	Christian	+		
BARDAIL	Jean	+		
BONDOT-GALAS	Gersiane		+	Donne procuration à Mme DESTOUCHES A.
BREDENT	Georges	+		
BRUDEY	Hilaire	+		
CELIGNY	Maguy	+		
CEROL	Nita		+	Donne procuration à M. J.M HUBERT
CHALUS	Ary	+		
CHRISTOPHE	Jean-Claude		+	Donne procuration à Mme CELIGNY
CONVERTY-VEROIX	Ginette	+		
CORNANO	Audry	+		
COURTOIS	Jean-Philippe		+	Donne procuration à Mme Jennifer LINON
DAGONIA	Sylvie	+		
DECASTEL	Monique	+		
DESTOUCHES-ABELA	Annick	+		
DURIMEL	Harry	+		
FAITHFUL-VELAYOUDOM	Lucianne	+		
GUSTAVE-DIT-DUFLO	Sylvie	+		
HERMIN	Georges		+	
HUBERT	Jean-Marie	+		
LINON	Jennifer	+		
LOSBAR	Guy	+		
LUREL	Victoria	+		
MOLINIE	Louis	+		
MOUNIEN	Marie-Camille	+		
NELSON	Jean-Claude	+		
PANCREL	Bernard	+		
PELAGE	Camille	+		
PENCHARD	Marie-Luce		+	Donne procuration à M. Ary CHALUS
PERRAN	Diana	+		
PETRO	Corinne	+		
SAINSIY	Jean-Louis	+		
SAMUEL-CESARUS	Valérie	+		
SERVA	Olivier	+		
TAILLEPIERRE-DEVARIEUX	Sonia	+		
THEOPHILE	Dominique	+		
TROBO-THOMASEAU	Marie-Eugène	+		
VAINQUEUR-CHRISTOPHE	Hélène	+		

Le président du conseil régional, Ary CHALUS, certifie l'exactitude des présences à la 7^{ème} séance plénière ordinaire de 2016 du mercredi 28 décembre 2016.

LE SECRETAIRE

 Jennifer LINON

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

 Ary CHALUS



7ème réunion plénière ordinaire de 2016

Mercredi 28 décembre 2016 – 10 H

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du 31 octobre 2016 ;
2. Approbation des schémas régionaux :
 - Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDERII),
 - Contribution régionale au Contrat de Plan de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPDFOP),
 - Le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
3. Evaluation des charges et des ressources transférées à la région Guadeloupe – approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLERCT) ;
4. Questions diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ARY CHALUS, Président du Conseil Régional

(Il est procédé à l'appel des présents)

Mme Jennifer LINON. - Président, nous avons le quorum, nous pouvons valablement délibérer.

M. Ary CHALUS - Je voudrais souhaiter, comme il est de coutume, la bienvenue au Président du Conseil économique et social, M. Jocelyn JALTON, Mme NARAYANIN-SIOUSARRAM qui représente le CCEE, Le Conseil Régional junior William WILLY, M. ANSELME, qui représente la Présidente du Conseil Départemental, M. Henri NAGAPIN qui est présent, merci d'être là. M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Voilà les deux nouveaux Présidents, Chambre Economique et Sociale, Chambre de l'Industrie des Iles de Guadeloupe. M. Patrick CELESTE, Président de la Chambre d'Agriculture, Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Basse Terre, Mme Lucette MICHAUX-CHEVRY, merci d'être présente. M. SAPOTILLE je ne sais pas s'il est là ou son représentant, j'ai vu son directeur de Cabinet de l'agglomération. Le représentant de Cap Excellence. Monsieur Le DGS est là, merci d'être présent, et le représentant de la CARL. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui représente M. DUPOND. La Communauté de communes de Marie Galante, représentée par M. PELAGE. La Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre, s'il y a un représentant. M. Jacky NARAYANINSAMY pour l'Université des Antilles. Jacques GUSTAVE, pour le Pôle Emploi. Le Recteur d'Académie, M. Camille GALAP, M. Nestor BAJOT, M. VIAN représentant l'UDE-MEDEF, M. NAGAM, Mme THIBUS.

S'il y a d'autres personnes que je n'ai pas signalées, on le fera savoir dans un instant. Merci à vous d'être parmi nous.

Je souhaiterais féliciter notre nouveau bâtonnier de la Guadeloupe, Me Bernard PANCREL, en espérant que vous ferez du bon travail pour le pays.

(Applaudissements)

L'ordre du jour d'aujourd'hui est le suivant ;

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière du 31 octobre 2016 ;
2. Approbation des schémas régionaux :
 - Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDERII),

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Contribution régionale au Contrat de Plan de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPDFOP),

- Le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

3. Evaluation des charges et des ressources transférées à la région Guadeloupe – approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLERCT) ; qui seront présentées par les Elus.

4. Questions diverses.

Je propose juste un nouveau point à l'ordre du jour, l'autorisation à donner au Président du Conseil Régional pour engager l'équilibre, mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2017. Il s'agira de prendre une délibération en ce sens. Et, en questions diverses, j'ajouterai la communication du nouvel organigramme de l'Assemblée Régionale.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Merci collègues.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR M. ARY CHALUS, Président du Conseil Régional

M. Ary CHALUS. - Mes chers collègues, chers invités,

Nous voici quasiment au terme de cette année 2016, cette dernière n'a pas manqué de défis, et c'est ensemble que nous avons pu les relever.

A l'heure de l'Europe des Régions, et au moment où l'Etat partage et se déleste de ses missions, en réduisant certains engagements financiers au plan local, plus que jamais nous devons faire de notre Collectivité une « Région stratégique ».

Notre premier défi a d'abord consisté à repositionner la Collectivité Régionale ; tenir compte de la situation financière dégradée et nous attacher à rétablir au plus vite les équilibres nécessaires pour nous projeter sur le long terme. Ce pari est en passe d'être gagné.

Notre ambition : faire de la Guadeloupe une Région dynamique, résolument responsable, solidaire et durable.

Quant à notre méthodologie, elle reflète notre conception de la politique, puisqu'elle est fondée sur la concertation et l'équilibre.

Ainsi, afin de renforcer le développement harmonieux de notre territoire, et conformément à la loi NOTRe portant la nouvelle organisation territoriale de la République, la Région Guadeloupe avait à définir 3 documents prescripteurs pour renforcer les actions conduites dans le cadre des compétences propres à la Région :

- Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, ou SRDERII, que je vous proposerai d'adopter au cours de cette Assemblée plénière, pour promouvoir un développement équilibré de la Guadeloupe, et prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique du territoire ;
- Il y a aussi le Contrat Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation professionnelle, qui définit la programmation dans ces domaines pour les jeunes et les adultes, mais aussi les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience ;
- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui aura aussi pour objectifs de favoriser l'intégration des politiques d'enseignement supérieur, de

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

formation continue, de formation tout au long de la vie, de la VAE, et de promouvoir l'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques du territoire.

Pour les élaborer, nous nous sommes appuyés sur une vaste concertation et sur une consultation citoyenne, afin de recueillir toutes les contributions.

Socioprofessionnels, associations, élus, tous ont contribué à l'élaboration politique de développement, en prenant part à l'élaboration des schémas de développement régionaux.

Nous avons traduit dans les actes notre volonté de mettre les Guadeloupéens au centre de nos décisions, et je remercie tous ceux qui y ont participé.

Je voudrais féliciter M. SERVA pour le SRDERII, Mme PENCHARD pour l'Innovation et la Recherche, et Mme LINON pour la Formation. Ces élus se sont vraiment impliqués aux côtés de M. Denis CELESTE et de toute son équipe.

Permettez-moi aussi de remercier le Président du Conseil Départemental, en la personne de M. ANSELME, de même que les Présidents des Communautés d'Agglomérations et de Communes, et le Maire de Gourbeyre, représentant les Communes de montagnes. Ensemble, nous avons initié le dialogue pour un développement harmonieux, cohérent, de notre territoire, lors des conférences territoriales de l'Action Publique.

Cette Conférence qui a été installée le 5 décembre dernier s'est déjà réunie deux fois, et constitue un lieu pertinent de dialogue, de construction commune, pour une mise en cohérence de l'action politique au service des Guadeloupéens. Et je félicite et remercie tous ceux qui ont participé lors de ces deux premières réunions, car cela a été vraiment très fructueux.

En Guadeloupe, comme ailleurs, la réussite des politiques publiques passe par une stratégie qui s'appuie sur une mise en cohérence des dynamiques de territoire. Et parce que personne ne peut seul incarner la Guadeloupe, ni prétendre parler en lieu et place de tous les Guadeloupéens, nous avons ainsi donné à tous l'opportunité de contribuer à la définition de ces schémas directeurs.

A tout cela, s'ajoutaient 2 exigences, nous devons :

D'une part, intégrer les effets de la loi NOTRe et assumer les missions nouvelles confiées à la Collectivité régionale. Et d'autre part, exercer pleinement l'Autorité de gestion des fonds européens.

Dans ces deux domaines, la performance est une obligation, pour un développement durable et équilibré de notre archipel.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Parmi ces nouvelles missions confiées aux Régions, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Région Guadeloupe exercera la compétence du transport inter-urbain régulier de passager. Plus précisément, il s'agit du transport entre les périmètres géographiques des communautés d'agglomérations et de communes.

Ainsi, les élus régionaux désignés au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées, présidée par le Président de la Chambre régionale des comptes, ont pu aboutir, avec leurs homologues du Département, à un accord que je vous propose d'adopter au cours de cette Assemblée plénière.

Après de nombreuses séances de travail, il a été possible d'inventorier les charges et de calculer le montant de la compensation, qui sera supportée par le Département, à savoir, un peu plus de 6 millions d'euros par année.

Il ne m'a d'ailleurs pas échappé qu'un des freins au développement économique, et à la formation, tels qu'exprimés lors de la concertation sur les schémas régionaux était l'inefficience des services de transport sur l'ensemble du territoire, qui place de fait une inégalité de chances pour bon nombre de nos compatriotes.

Comme la gestion de l'eau, et celle des déchets, la problématique du transport de personnes demeure de premier plan, et exige que l'ensemble des collectivités compétentes partagent des objectifs communs et se rassemblent dans une gouvernance conjointe.

Face à cet enjeu, et conscient de notre responsabilité, il m'appartiendra de tout mettre en œuvre pour convaincre nos partenaires de constituer un outil de gestion commun, capable grâce à la mutualisation des moyens, d'offrir à nos populations un service de transport accessible à tous, efficient, multimodal et soutenable.

Oui, nous avons pour grande ambition de faciliter le déplacement des Guadeloupéens en investissant, pour supprimer les goulets d'étranglement sur nos routes nationales qui se traduisent par des embouteillages trop nombreux et qui affectent assurément la qualité de vie de nos concitoyens.

En la matière, je bousculerai les procédures, pour réduire la durée d'exécution des travaux sur nos routes nationales, car ce sont aujourd'hui les Guadeloupéens qui souffrent de longues heures passées dans leur véhicule, après une journée de travail. De nombreux chantiers sont à mener, et ils seront moins onéreux, car mieux dimensionnés et plus efficaces, car mieux pensés, et répondant à l'attente de nos compatriotes.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Nous devons aussi investir dans la mise en place des bus de mer qui, pour certains trajets, sont une alternative précieuse à la route et la délesteront d'une part du trafic actuel. Des études sont déjà conduites, et je compte là aussi avec nos partenaires aller très vite.

Par ailleurs, notre Collectivité exercera également la compétence en matière de planification des déchets, et sera en charge en matière économique du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), jusqu'ici géré par l'Etat.

Plus tard, au 1^{er} septembre 2017, c'est la compétence transport scolaire qui sera transférée du Département à la Région.

Cette année, nous avons aussi franchi une étape importante dans la construction de la nouvelle organisation de notre administration régionale, avec l'élaboration d'un nouvel organigramme, accepté par les organisations syndicales.

Cette nouvelle organisation administrative pose les fondements d'une Collectivité régionale stratégique, agile et réactive. La Région Guadeloupe, bien que recentrée sur les compétences que lui ont octroyées la loi NOTRe, accompagne, soutient, et répond davantage aux attentes des citoyens.

Nous devons aussi consolider notre capacité à gérer efficacement les fonds européens, plus d'un milliard d'euros jusqu'en 2020 pour les 5 Programmes Opérationnels.

- Le Fonds Européen de Développement Régional et le Fonds Social Européen (FEDER-FSE), financés à hauteur de près de 760 millions, et je félicite la Commission de Mme PENCHARD, qui la semaine dernière a voté plus de 12 millions pour l'eau en Guadeloupe, pour accompagner les projets de travaux, notamment, ceux aussi entrepris par le Département, car on oublie souvent que la Région est autorité de gestion des fonds européens, et nous avons pu voter 12 millions pour la Guadeloupe.
- Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), doté de 174 millions d'euros de financements,
- Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), de 8,8 millions d'euros. Il est à noter que 20 millions d'euros supplémentaires ont été accordés par l'Europe pour compenser les surcoûts pour la pêche.
- La Coopération Territoriale Européenne (CTE). Le programme opérationnel de 65 millions d'euros comporte deux axes : le premier, transnational, pour la Guadeloupe, la Martinique, la

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Guyane et Saint-Martin avec la Grande Caraïbe ; le second, transfrontalier pour la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale.

En qualité d'autorité de gestion, nous avons le 12 décembre dernier, lancé officiellement INTERREG 5 à Sainte-Lucie pour souligner notre intention d'en faire un outil pragmatique et opérationnel au service de la coopération régionale.

Notre administration régionale doit avoir pour ambition de développer et dynamiser l'ensemble de notre archipel.

Nous avons placé l'expertise au cœur du fonctionnement de cette administration, pour traduire de façon opérationnelle l'ensemble des politiques publiques.

L'enjeu est de garantir une meilleure lisibilité de l'organisation administrative pour une meilleure qualité de la relation avec les Guadeloupéens et nos partenaires, et une plus grande efficacité.

Toutes nos actions doivent démontrer cette exigence. L'année 2017 s'inscrira donc tout naturellement dans le prolongement de cette nouvelle impulsion que nous avons réussi à imprimer à notre Collectivité régionale, mais surtout, à tous les agents de la Région.

Merci de votre attention, permettez-moi de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année pour 2017.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 31 OCTOBRE 2016

M. Ary CHALUS. - Nous allons passer tout de suite au premier point : l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 31 octobre 2016.

Y a-t-il des questions concernant ce PV ?

Je pense que tout le monde a reçu en temps et en heure les documents.

Pas d'opposition ?

Le point est adopté.

Je passe tout de suite la parole au Président du Conseil Economique et social, M. JALTON. Il faut que vous veniez ici, pour la presse, on me l'a demandé.

AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

Par Monsieur Jocelyn JALTON, Président.

M. Jocelyn JALTON. - M. le Président, Mesdames, Messieurs, M. le Ministre, l'avis du CESR étant assez volumineux, je me permettrai d'en faire une synthèse, de telle sorte que l'on puisse aller rapidement à l'essentiel, afin de ne pas allonger inutilement vos débats. Les documents étant distribués, je pense que vous pourrez utilement vous y référer pour des compléments d'information.

M. le Président, nous avons donc examiné les 3 schémas, le schéma de développement économique, dit SRDERII, le CPDFOP (Contrat de Plan de Formation et d'Orientation Professionnelle), ainsi que le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

En ce qui concerne le SRDERII, le développement économique est donc une compétence majeure des régions, la loi NOTRe a renforcé cette compétence en leur confiant le soin d'élaborer ce SRDERII. C'est un schéma prescriptif, qui s'impose aux autres schémas, en particulier les schémas communaux ou communautaires, et donc, il encadre leurs interventions auprès des entreprises et doit permettre d'organiser la complémentarité de l'action publique des différentes collectivités.

L'élaboration de ce schéma selon la loi doit se faire en concertation avec certains partenaires incontournables, que sont les EPCI à fiscalité propre, et les Chambres consulaires, ce qui a été fait. D'ailleurs, une trentaine de conseillers du CCEE ont été associés au processus de consultation, au travers des 7 ateliers, ou, en moyenne, 4 conseillers ont pu participer.

Le contrat régional de plan de développement de la formation professionnelle fait l'objet d'une décision de la Région de le présenter en même temps que le SRDERII, ainsi que le SRESRI, puisque ces documents stratégiques ont une nécessaire mise en cohérence entre eux à faire valoir.

En ce qui concerne le contexte, dans le document relatif aux questions économiques, il faut bien sûr indiquer certains indicateurs, en particulier les indicateurs sur l'emploi et la jeunesse, qui sont très importants dans le cadre du diagnostic que la Région doit faire. Certaines données sociales doivent être complétées au vu des projections démographiques, en particulier le fait que

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

notre région soit confrontée chaque année à l'arrivée de jeunes actifs sur le marché de l'emploi, de nouveaux arrivants diplômés ou non, qui créent des demandes très fortes et des tensions dans le tissu social. Nous avons pu également constater ces dernières années, un processus de délocalisation de services d'emploi, dans l'administration et les services bancaires, ainsi que les entreprises. Donc ce sont des données qu'il faut prendre en compte dans l'élaboration du diagnostic SRDERII.

La Guadeloupe a des atouts majeurs ; une position géographique, un niveau de développement économique intéressant, un pouvoir d'achat de la population, et un marché intérieur qui est exigeant, ainsi qu'un ensemble de dispositifs et d'infrastructures publiques qui sont en partie soutenues par l'Union Européenne. Le CESR propose d'y ajouter la valeur du capital humain, caractérisé par sa jeunesse, et son niveau de formation, capable de constituer un authentique relais de croissance. Si la Guadeloupe ne manque pas d'atouts, elle manque souvent d'une vision précise des priorités locales, et d'une défense plus lucide de ses intérêts. Certains freins au développement économique de notre territoire ont déjà été identifiés. On les cite pêle-mêle : le financement qui n'est pas souvent adapté aux différentes typologies des TPE/PME, le contexte réglementaire, qui selon le Conseil doit être simplifié, trop de contraintes de la législation et des normes, la nécessaire modernisation du dialogue social sur notre territoire, ainsi que le problème des transports, je crois que vous venez d'en faire état, M. le Président.

Le SREDII a pour objectif de définir les orientations stratégiques de développement, et de mettre en place un plan d'actions ciblé pour le court mais aussi pour long terme. Il y a un besoin identifié déjà par notre Assemblée de données pertinentes et à jour qui permettraient une connaissance au plus près du tissu économique et de son évolution, un référentiel d'indicateurs serait par ailleurs nécessaire pour évaluer la politique économique. De tels indicateurs doivent être définis en cohérence avec les données et analyses précitées, le tout constituant un système d'information apportant une meilleure connaissance de l'économie régionale, et des éléments de pilotage et d'évaluation.

Parmi les prestataires spécialisés, auxquels le Conseil Régional pourrait faire appel, nous soutenons l'idée que des équipes universitaires régionales, ou autres organismes de recherche, devraient être plus souvent sollicités pour effectuer les analyses, et apporter leurs compétences à la construction du référentiel d'indicateurs.

7 axes ont été définis dans le SRDERII. Je ne vais pas vous les rappeler, puisque vous les connaissez. Nous pensons que les 7 axes auraient pu être décomposés en 2 parties, les axes transversaux et sous représentants des filières.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

En ce qui concerne les axes représentant les filières, nous pensons qu'ils auraient pu faire l'objet d'une hiérarchisation. Ainsi, l'axe 3 aussi pourrait être complété en se référant aux savoirs faire locaux pour la conquête du marché intérieur, et pour les échanges avec la Caraïbe. Il n'y a pas de conquête à l'export, sans avoir au préalable conquis son marché intérieur.

Le SRDERII a été pensé dans un contexte qui a évolué depuis 2008, marqué par une crise économique et financière qui a ébranlé certaines structures de notre économie. A cela se sont ajoutés les nouveaux schémas régionaux, ainsi que la mise en place de la stratégie 2020, qui vise à mettre en place une croissance intelligente, durable et inclusive, basée sur la compétitivité.

Nous sommes conscients de l'aspect budgétaire de la mise en place de nouvelles mesures, cela implique la nécessité de faire des choix pragmatiques, dans un environnement où les ressources des collectivités régressent.

Les orientations de ce schéma reposent sur 2 approches : la première a pour but de favoriser les initiatives locales, par l'appui à des projets ou à des dispositifs territoriaux, et la seconde, à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de la Région.

Nous relevons que cette cohérence recherchée se traduit par l'importance attachée à la structuration et au développement des filières.

Le schéma se veut transversal, afin d'apporter un soutien indifférencié à toute l'activité économique. Certaines filières en particulier méritent un soutien, en raison de leur place dans l'activité économique.

Parmi ces filières, il faudrait intégrer la notion de bio économie dans la démarche du SRDERII, comprenant l'agriculture, l'agro transformation, la pêche et les activités marines.

La filière ESS aussi, l'économie sociale et solidaire mérite une attention particulière, la silver économie, enfin, la filière touristique, qui irrigue toutes les autres filières, qui doit participer activement à l'attractivité du territoire, en mettant en lumière les fiertés économiques sociales et culturelles de la Guadeloupe. A l'intérieur de cette filière, la croisière en particulier, représente un secteur à fort potentiel, qui doit être mieux organisé, pour nous permettre de bénéficier d'un maximum de retombées.

Les points de vigilance et recommandations du SESR : maintenir les savoirs faire traditionnels. S'il est important de se tourner vers l'avenir, on constate cependant que la perte des savoirs faire traditionnels a des impacts forts sur certaines activités en Guadeloupe, donc il convient de les relancer. Le Conseil Economique propose au Conseil Régional de lister les savoir-faire traditionnels de la Région, et de prendre des mesures adaptées pour assurer la conservation, la

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

transmission, l'actualisation et la promotion de ce patrimoine, au service des entreprises notamment artisanales, agricoles, et dans le domaine de la gastronomie.

En ce qui concerne la Caraïbe, dans le domaine de la coopération, nous pensons qu'il faut faire preuve de volontarisme, et au vu du périmètre de coopération avec les pays du bassin caribéen, pour offrir à notre région, comme à ceux de la Caraïbe, des perspectives de croissance, et de réduction du chômage.

Il semble qu'une nouvelle orientation plus opérationnelle et pragmatique se dessine pour ce 5^{ème} programme de coopération interrégionale et inter-caraïbe, afin de booster l'intégration des états caribéens communautaires et extracommunautaires, toujours dans une grande région en cours de construction institutionnelle.

En matière de gouvernance, notre Conseil note que le dispositif a intégré dans son schéma la gouvernance de la politique économique régionale et de ses acteurs. En particulier, nous avons salué l'organisation et l'installation de la CTAP (Conférence Territoriale d'Action Publique) qui réunit l'ensemble des élus des collectivités territoriales et réseaux consulaires pour valider la nouvelle feuille de route économique de la Région.

En ce qui concerne le cadre, nous pensons que certaines réglementations peuvent représenter un frein à notre développement économique, et que des adaptations sont nécessaires pour libérer certaines initiatives, puisque nous sommes dans un modèle de développement public social, qu'il est souhaitable de faire évoluer, pour privilégier un peu plus la sphère privée, et notamment la création de valeurs ajoutées locales, par la production de biens et de services.

En conclusion sur ce schéma, à l'image de nombreux guadeloupéens, notre Conseil a participé activement à ces débats, dans les ateliers. Ce mode opératoire de démocratie participative est à reconduire, il est nécessaire que ceux qui sont les producteurs des richesses au sein de leur entreprise, des filières de leurs territoires, soient informés, consultés, et surtout acteurs de l'évolution des métiers, des compétences, des mutations industrielles économiques.

Notre Conseil attend maintenant qu'il soit rapidement procédé à la mise en place des fiches action, qui seront autant de déclinaisons opérationnelles des différents axes du schéma, et qu'il est essentiel que dans son application, ce schéma puisse traduire une identité affirmée et afficher des marqueurs forts, dessinant une véritable vision prospective pour le développement économique et social de notre territoire.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Enfin, la Région devra également rapidement mettre en place une Instance de concertation dès 2017 afin de réaliser des bilans, étapes intermédiaires, des évaluations au fil de l'eau, en particulier sur la bonne faisabilité des mesures arrêtées dans ce schéma.

Voilà, M. le Président, en ce qui concerne ce schéma. Je désirerais, pour terminer, que la Région, en présentant ces 3 schémas, affiche sa volonté d'assurer la cohérence, et c'est effectivement un enjeu, pour une gouvernance efficace de l'ensemble du dispositif, auquel le CESR sera particulièrement attentif.

En ce qui concerne le schéma sur la formation professionnelle, nous approuvons la recherche de liaisons avec les acteurs de la vie économique pour évaluer les besoins de formation et pour adapter l'offre.

Une analyse attentive des différents axes nous montre qu'en ce qui concerne l'axe 1, et l'objectif 1.1, nous avons noté que l'alternance se développera uniquement si le coût pour l'apprenant est encourageant, et supportable pour l'entreprise.

En ce qui concerne les objectifs 1.2 et 1.3, nous avons noté que la Région, le territoire régional dispose de 486 organismes de formations, et qu'ils sont essentiellement concentrés dans l'agglomération pointoise.

Nous recommandons d'optimiser l'activité de ces centres, par la mise en place d'un label qualité des centres de formations, pour contribuer à créer une sorte d'émulation par l'excellence.

Pour l'objectif 1.4, nous avons noté que près de 50 000 établissements, près de 82 % sont sans salarié, une action énergique pourrait aussi permettre de faire que ces établissements sans salarié puissent embaucher au moins un salarié.

Sur le décrochage scolaire, nous recommandons qu'au plus tard, dès la fin de la scolarité obligatoire, chaque enfant puisse bénéficier d'un suivi personnalisé et d'une solution, soit une formation, soit un stage, soit une activité.

Concernant l'objectif 2.2, nous préconisons d'introduire de manière active et sans délai, l'apprentissage réel des langues, en particulier de l'anglais, dès la classe de maternelle.

En ce qui concerne l'objectif 2.6, nous recommandons de développer la GPEC au niveau territorial, comme l'ont fait d'ailleurs certaines communautés d'agglomération.

En ce qui concerne l'axe 3, nous avons bien noté que les schémas étaient présentés avec un objectif affiché d'emploi, et pour aller plus loin, nous pensons que pour mieux maîtriser et

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

impulser la politique de la formation professionnelle, le Conseil Régional pourrait demander l'habilitation dans ce domaine.

Sur la gouvernance et le pilotage, nous pensons que, en préambule de ce schéma, il est indiqué que le CPRDFOP porte la stratégie régionale d'investissement à capital humain en faveur de la cohésion sociale, de la compétitivité, l'attractivité territoriale. Nous pensons que c'est une grande ambition, nous encourageons la collectivité régionale à faire de ces différents marqueurs la clef de voûte de la traduction opérationnelle de ce schéma stratégique.

Enfin, sur le dernier avis, l'enseignement supérieur et la recherche, périmètre qui relève bien sûr du CCEE, mais nous avons quand même tenu à faire un certain nombre de remarques, en particulier sur le développement de certains métiers.

Nous avons noté qu'il n'a pas été fait mention du campus des métiers de qualification, qui propose une filière professionnelle du lycée jusqu'à la Licence. Nous avons également noté que le schéma n'a pas intégré les projets du pôle Guadeloupe de l'Université pour la prochaine accréditation en matière de formation, et qu'il y a un projet de Master international en préparation, en relation avec le projet Cyclotron, et ce Master serait orienté vers la radio chimie, soutenue par le CHU et l'ARS, donc ce schéma devrait être complété utilement avec ces informations.

Enfin, et pour terminer, sur la recherche, la coopération internationale devrait être en particulier améliorée et boostée, parce que c'est un domaine pratiquement universel. En cette matière, nous pensons que la bio économie doit prendre une place toute particulière dans les programmes de recherche, et dans la stratégie de recherche, qui sera appliquée sur le territoire de la Région Guadeloupe, en liaison bien sûr avec les centres de recherche, nombreux et compétents, qui existent sur place.

Je vous remercie pour votre attention.

M. ARY CHALUS - Merci Président. Heureusement que tu as proposé de faire une synthèse, parce que je vois que vous avez fait du très bon travail. C'est un document qui peut être très important pour demain, et je pense que même pour certains étudiants, ce document pourra servir. Merci à toi.

Tout de suite, Mme NARAYANIN-SIOUSARRAM, pour le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement.

AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Présenté par Madame NARAYANIN-SIOUSARRAM

Mme NARAYANIN-SIOUSARRAM. - M. le Président du Conseil Régional, Mesdames et messieurs les conseillers régionaux, M. le Président du CESR, Mesdames et Messieurs les invités.

M. le Président, suite à votre saisine, la CCEE s'est réuni en plénière le 23 décembre et a formulé les avis et préconisations suivantes :

Les membres du CCEE saluent le travail produit, malgré les contraintes posées par les circonstances et la loi NOTRe, cette loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République, sur bien des aspects, ne correspond pas au niveau de l'organisation, et à la dimension des structures des collectivités de Guadeloupe. Elaborée par une démarche partenariale et participative, le diagnostic dans les 3 domaines concernés par ces schémas est bien posé, alimenté par plusieurs documents de référence et d'expertise disponibles.

A partir de cet inventaire des faiblesses, menaces, forces qui caractérisent l'architecture économique sociale et scientifique de l'archipel, des opportunités de développement et de croissance ont été soulignées et des grandes orientations pour la conduite de l'action publique territoriale ont été esquissées. Il est également à noter que les objectifs à atteindre sont bien circonscrits. Le CCEE se félicite du dispositif de gouvernance mis en place, et notamment, le Comité de pilotage stratégie emploi et croissance. Il souhaite toutefois que les compétences conseil consultatif placées auprès de la Région puissent être étroitement associées au niveau du G9, instance de gouvernance.

Sur la déclinaison de ces 3 schémas, les conseillers tiennent à formuler des remarques et des préconisations.

D'abord les exigences d'une vision globale, mais intégrative. Le CCEE note que de manière transversale, ces 3 schémas seront mobilisés pour placer la Guadeloupe dans une dynamique de développement et de croissance durable, bénéfique à tout le territoire guadeloupéen.

Un développement vraiment créateur d'emplois : les conseillers soutiennent cette vision et appellent l'attention sur une concentration à la limite de la démesure, l'activité des secteurs secondaires et tertiaires, dans l'agglomération de Pointe à Pitre. On y comptabilise 70 % des emplois de Guadeloupe, ces pôles d'attractivité génèrent des conditions très consommatrices en temps de trajet et en énergie. L'impact sur les finances des entreprises et des ménages devrait

être mesuré, et il convient de comprendre dans quelle mesure cette économie d'échelle localisée engendre de la prospérité pour tous les autres bassins de vie de Guadeloupe.

En dépit de ce constat, le CCEE appuie la volonté de l'exécutif de co-construire un développement équilibré du territoire régional, au service de toute la population.

Dans plusieurs de ses avis et préconisations, le CCEE a souligné l'importance des services rendus par les infrastructures naturelles, aux ressources éco systémiques, dans le développement économique.

Un environnement naturel pollué et dégradé ne constitue pas un facteur d'attractivité, ni pour les hommes, ni pour les entreprises, qui placent le nid écologique des guadeloupéens au cœur d'un développement durable.

Ce développement ne peut se penser sans la prise en considération de la vulnérabilité de notre archipel, face au risque climatique et sismique. En l'espèce, le CCEE invite la collectivité à renforcer son soutien aux actions de gestion et de prévention des risques. Il s'agit de la formation des hommes, de la qualité des constructions, de la sécurisation des installations sur le littoral, de la sobriété énergétique.

L'innovation dans tous ces domaines doit être soutenue par un facteur de création d'emplois qualifiés. De plus, les conseillers regrettent l'arrêt du diplôme universitaire architecture, bâtiment durable en milieu caribéen et amazonien mis en place avec les professionnels du secteur.

L'accès à des quantités adéquates d'eau de qualité acceptable : il est à rappeler qu'en la matière, de très gros efforts en investissement et en aménagement ont été fournis par les collectivités publiques depuis 70 ans, même si la Guadeloupe enregistre 12 mètres de précipitations par an au sommet de la Soufrière, la ressource est fragile, les menaces pèsent sur la sécurité hydrique du pays et de son écosystème.

De fait, certaines menaces sont déjà à l'œuvre : la multiplication des constructions individuelles, commerciales et industrielles, les pollutions diverses des cours d'eaux et des sols, le vieillissement des infrastructures de stockage et de distribution, l'incivilité citoyenne, gaspillage de la ressource, la balkanisation de la gouvernance politique. L'innovation doit poursuivre son œuvre, tant pour ce qui concerne les politiques de gestion de la production, de la distribution et des investissements, que pour la sécurisation de la ressource. A ce propos, le CCEE rappelle son auto saisine, portant sur la création d'une structure unique de gestion et de production de la ressource en eau. Synthèse que vous avez en annexe 1.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Par ailleurs, le CCEE appelle l'attention sur la nécessité impérieuse de préserver les eaux souterraines, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de développement de l'économie agricole et d'aménagement artisanal et industriel.

Pour une Guadeloupe soucieuse du bien-être et de la connaissance, le CCEE se félicite de la prise en considération du segment de l'économie sociale et solidaire, comme axe à développer de manière transversale, car génératrice d'emplois. Les pôles d'accompagnement devraient pouvoir s'étendre aux acteurs qui sont hors du champ de l'emploi salarié, mais mobilisant plusieurs centaines de bénévoles. Ils apportent pourtant une plus-value significative à toute l'économie du territoire. Ces structures vivent de subventions publiques, qui tendent à se réduire de plus en plus.

Les conseillers auraient souhaité plus d'ambition pour le secteur touristique, et en faire un véritable levier de croissance, plutôt qu'un simple vecteur. Le tourisme ne peut être performant sans une montée en gamme de l'offre d'hébergement, et des autres filières productives, comme l'économie agricole et transformatrice, l'artisanat d'art, les industries culturelles et créatives, les activités de loisirs et sportifs, dont le nautisme.

Cet autre tourisme à haute valeur ajoutée pourrait être porté par des infrastructures nouvelles, s'inscrivant dans l'économie du mieux-être, comme le thermalisme, ou la thalassothérapie. Le CCEE note avec intérêt les objectifs et les orientations retenues, notamment en ce qui concerne la mobilisation de tous les outils qui permettent l'accès à l'ensemble des formes de savoirs et de connaissances professionnelles.

L'univers de la formation est complexe, car il englobe plusieurs types de parcours : formation professionnelle initiale, formation professionnelle continue, formation des actifs en emploi, formation des chômeurs, le but étant de favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification. Le CCEE approuve l'idée d'une carte des formations, afin de mettre plus de visibilité et de lisibilité dans une offre qui s'apparente à une nébuleuse. Il va être essentiel de sortir de l'opacité pour plus de performance.

Enfin, le CCEE continue à militer pour la valorisation des logiques préventives à la place des logiques réparatrices, il s'agit en quelque sorte de bien prendre la mesure des carences, dans l'acquisition des compétences de base, qui naissent dès le primaire, et fragilisent durablement la trajectoire d'éducation et de formation de trop nombreux jeunes. Ces carences enkystées rendent très coûteux les dispositifs réparateurs, mis en place au sortir des secondaires, et portés par des grands projets fédérateurs. Il convient d'élargir le spectre de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, afin de mieux prendre en considération les filières

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

agricoles, artisanales et les TPE, les industries culturelles et créatives, toutes ces filières peuvent bénéficier des transferts de connaissances issus de la recherche universitaire et d'autres organismes.

L'innovation sociale est également porteuse de valeur ajoutée, et l'expertise d'usage dans les TPE, et le segment de l'économie sociale et solidaire renforce les savoirs et savoir-faire domiciliés en Guadeloupe.

Tout cet ensemble participe de la construction d'une société guadeloupéenne de la connaissance innovante et inclusive. Dans le diagnostic et le développement subséquent, les conseillers notent avec étonnement la réduction récurrente du pôle universitaire de Guadeloupe, à deux campus, Fouillole et Camp Jacob. Le site du Morne Ferret qui abrite l'Ecole Supérieure du professorat et de l'éducation fait partie intégrante de l'Université. C'est certes un espace de formation des futurs enseignants des premiers et seconds degrés, mais c'est également un creuset de recherche, d'expertise et d'innovation pédagogique. Les conseillers souhaitent qu'une réelle synergie soit trouvée entre le projet du Pôle Universitaire de Guadeloupe, notamment la nouvelle offre de formation professionnalisante, et des spécialisations du second cycle, et le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Dans les mises en œuvre opérationnelles, une distinction devra être faite dans l'Académie de Guadeloupe et l'Université.

En conclusion, le CCEE préconise que dès l'élaboration des orientations budgétaires et la construction du budget primitif 2017, des lignes de financement soient clairement identifiées, pour les plans d'actions correspondant à chacun de ces schémas.

Aussi, dans cette longue période de tensions sur les finances publiques, il paraît utile d'aller vers l'hybridation des financements. A cet égard, si le CCEE apprécie le volontarisme politique affiché pour une ingénierie financière innovante, il souligne la nécessité de créer un fond de co-investissement, avec des apports publics et privés.

Le renforcement de l'attractivité de la Guadeloupe devra permettre également l'accueil d'investissements directs, étrangers, capables de générer des emplois.

Enfin, en matière de politique contractuelle, le CCEE attire l'attention sur la situation financière de l'ensemble des collectivités territoriales de Guadeloupe. Les marges de manœuvre sont contraintes, et à reconstruire, alors que les enjeux sont importants, des sauts qualitatifs et quantitatifs sont nécessaires autour de grands projets structurants et fédérateurs.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Sur le fondement de tout ce qui précède, le CCEE formule un avis favorable au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises, contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Je vous remercie.

M. Ary CHALUS – Merci Madame la Représentante du Président JEREMIE que j'ai vu ce matin, et nous prendrons en compte vos propositions, comme d'habitude.

Nous passons tout de suite au représentant des jeunes.

AVIS DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Présenté par Monsieur William WILLY

M. Willy WILLIAM – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, bonjour.

Je vais donc vous présenter l'avis du Conseil Régional des jeunes.

Dans un premier temps, sur l'approbation des schémas régionaux, SRDERII, CPDFOP et SRESRI.

Le Conseil Régional des jeunes prend note de la consultation menée du 6 octobre au 5 décembre 2015 par l'Institut de sondage Qualistat, ainsi que les ateliers organisés dans le cadre de la démarche collaborative et participative initiée par la collectivité régionale. La lecture de certains résultats attire l'attention des jeunes élus, notamment :

- La faible participation des jeunes de 18/25 ans, 7 %, et des étudiants, 5 %.
- Le taux de 63 % de ces jeunes qui estiment ne pas être suffisamment informés sur les aides régionales existant en faveur des entreprises, ou le taux de 71 % d'entre eux estimant une insuffisance de l'information sur les offres de formation.
- Le taux de 44 % de ces jeunes qui pensent que l'innovation devrait être un vecteur d'emplois des jeunes diplômés guadeloupéens.
- Le chiffre de 78 % des 18/25 ans et de 76 % des étudiants qui sollicitent un renforcement des dispositifs d'aides à la mobilité internationale.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Enfin, le taux de 42 % des étudiants indiquant méconnaître l'économie sociale et solidaire.

Ces résultats appellent plusieurs commentaires de la part du Conseil Régional des jeunes :

- La mise en place d'une consultation participative est à saluer, elle a permis d'associer une frange de la population à l'élaboration de ces schémas régionaux. Toutefois, les jeunes élus indiquent qu'il eût été opportun de les associer, comme le CERC, ou le CCEE, à cette démarche partenariale. Ils auraient souhaité contribuer à la promotion de cette consultation, dans le cadre d'actions à mener auprès du public jeune. Ils proposent qu'à l'avenir, une réflexion soit menée avec le Conseil Régional des jeunes, sur la définition d'outils et de moyens de communication plus adaptés à la conquête des jeunes de 18 à 25 ans.

Par ailleurs, ces résultats démontrent que la formation professionnelle et l'emploi constituent les préoccupations majeures de la jeunesse guadeloupéenne. Ainsi, en matière de développement des entreprises, les jeunes élus saluent l'objectif de développer la culture de l'entreprise auprès des 18/25 ans par le renforcement de l'information et la sensibilisation de tous les domaines de l'entrepreneuriat.

L'effort particulier en matière d'accompagnement des jeunes porteurs de projets de petites entreprises est également apprécié.

- De même, la place significative accordée au soutien aux jeunes entreprises innovantes est un atout pour cette jeunesse. Il conviendrait de valoriser des expériences de jeunes chefs d'entreprise existant, sur le territoire, afin de faciliter l'appropriation de ces domaines, par le plus grand nombre de jeunes.

- Concernant en particulier l'économie sociale et solidaire, le renforcement de l'information, notamment à l'attention du public jeune, est un enjeu majeur. Il conviendrait là aussi de mobiliser les moyens issus de nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple, pour valoriser efficacement ce pan méconnu de l'économie du territoire.

- Une meilleure connaissance de ces domaines, de ces atouts, mais également de ces contraintes, pourrait être un levier de croissance et d'emploi pour la Guadeloupe, en particulier pour la jeune génération.

- En matière de formation professionnelle, le Conseil Régional des jeunes prend note qu'une campagne régionale de sensibilisation des entreprises et des ménages sera lancée sur les enjeux de l'alternance comme vecteur du développement des compétences des jeunes guadeloupéens.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Dans le même temps, les élus soulignent l'impérieuse nécessité que soit menée en parallèle une actualisation de l'identification des besoins du territoire en matière d'emploi. De nombreux secteurs d'activités, tel que le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou encore la gestion des déchets constituent des viviers d'emploi, auxquels l'alternance, proposée au jeunes, notamment les NEET, peut durablement contribuer.
- Le renforcement de cette cohérence entre les filières d'emploi, les besoins des entreprises, la qualité de l'offre de formation professionnelle et la recherche d'emploi des jeunes doit être porteuse d'un développement économique et social plus harmonieux de la Guadeloupe.
- Dans le domaine de l'insertion professionnelle, les élus du Conseil Régional des jeunes approuvent les ambitions fixées pour prévenir le décrochage scolaire, la déscolarisation des jeunes, de même que les leviers prévus pour renforcer l'accompagnement de l'orientation du public jeune, en amont, et pendant son parcours d'insertion. Les jeunes élus veulent attirer l'attention des différents acteurs de la mise en œuvre de ces schémas régionaux, sur la nécessité d'innover sur les voies et moyens des pratiques d'accompagnement à prévoir pour prévenir tous ces risques d'éloignement de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et pour garantir un réel accès de tous les jeunes à un parcours de qualification.
- Par ailleurs, face à un taux de chômage des 15/25 ans avoisinant les 20 %, la problématique de l'insertion professionnelle concerne également les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur du niveau licence ou doctorat.
- Les jeunes élus notent avec satisfaction la volonté de la collectivité régionale et de ses partenaires de mettre également l'accent sur la promotion d'une adaptation de l'offre de l'enseignement supérieur aux besoins économiques de la Guadeloupe, en particulier aux filières porteuses identifiées.
- Ils soutiennent également les objectifs fixés d'amélioration des conditions de la vie étudiante sur le territoire, qui contribuent inéluctablement à la qualité des parcours d'études réalisées. L'ouverture de la recherche à l'international constitue également un levier de développement de compétences dans les parcours de formation destinés à répondre aux enjeux et besoins économiques d'un territoire agissant en interaction avec son environnement, la Caraïbe.
- Les élus du Conseil Régional des jeunes approuvent donc les 3 schémas régionaux.

Sur le 2^{ème} point, l'évaluation des charges relatives au transport et à la planification des déchets transférés à la Région Guadeloupe :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences relatives au transport et à la planification des déchets sont transférées du Département à la Région Guadeloupe, à partir du 1^{er} janvier 2017. Ces transferts s'accompagnent du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice normal des compétences régionales. Les charges concernées ont fait l'objet d'une évaluation dont le montant a été arrêté entre les parties, dans le cadre d'une Commission paritaire présidée par la Chambre régionale des comptes, et qui a communiqué son rapport le 9 novembre 2016. Le Conseil Régional des jeunes approuve ce rapport.

Merci pour votre attention.

M. Ary CHALUS – Merci M. WILLIAM. Juste 2 petites choses concernant les informations de la jeunesse sur les offres d'emploi, tout cela, je pense qu'il y a un travail à faire en matière de vie associative dans les communes, parce que, que ce soit au Département, que ce soit à la Région, et même dans les collectivités et agglomérations, le travail se fait, il y a des communications. Mais si cela ne se fait pas sur le terrain, par les associations, on ne touchera jamais tout le monde. Comme vous le savez bien, il est rare de voir les jeunes d'aujourd'hui écouter les nouvelles, alors aller se renseigner... C'est assez clair.

L'autre chose, concernant votre participation comme le CCEE, je pense que c'est pareil, vous êtes partenaires, si vous avez reçu le rapport pour pouvoir faire votre rapport, c'est parce que vous êtes partenaires. Cela a été sur Internet, comme beaucoup se sont rapprochés, vous auriez dû aussi vous rapprocher. A ce niveau-là, je pense qu'il y a un travail à faire en matière d'information, et je l'ai toujours dit, sur tout ce qu'il se passe, pas exactement sur les schémas, mais sur tout ce qui se passe dans le Département. Il y a une information à faire pour la population guadeloupéenne entière.

Merci à vous.

M. le Président de la Commission synthèse, c'est à vous.

AVIS DE LA COMMISSION DE SYNTHÈSE

Présenté par Guy LOSBAR, Président.

M. Guy LOSBAR - Bonjour à vous tous. La Commission de synthèse, qui est composée de l'ensemble des différentes commissions, sous ma présidence, s'est réunie le 22 décembre 2016, afin de donner son avis sur les sujets à l'ordre du jour de la plénière d'aujourd'hui. Au cours de cette séance de travail, 2 points ont été examinés : l'approbation des 3 schémas que nous allons voter aujourd'hui, et l'évaluation des charges et ressources transférées à la Région Guadeloupe.

Sur le premier point, approbation des schémas régionaux.

Conformément à la loi du 5 mars 2014 concernant la formation professionnelle et la loi NOTRe, la Région a décidé d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre 3 documents stratégiques : le premier document, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, le deuxième, la contribution régionale au contrat de plan régional de développement de formation et de l'orientation professionnelle, le troisième, le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, qui constitue le cadre politique de référence pour la Région Guadeloupe, en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation pour la période 2016/2021.

Compte-tenu des interactions fortes entre l'économie, la formation, la recherche et l'emploi, la Région a décidé d'élaborer simultanément ces 3 schémas, qui sont liés, par un dénominateur commun, l'emploi. Cela constitue l'objectif premier de la stratégie déployée par la Région pour les 5 années à venir. Les commissaires ont tenu à féliciter l'exécutif régional pour cette démarche, et sa méthodologie, qu'il a souhaité mettre en place, pour faire de ces documents des schémas de référence, élaborés dans la co-construction. 3 schémas pour un même objectif, le développement harmonieux et durable de notre territoire, source de création, d'activité, et bien sûr d'emplois.

Les commissaires ont insisté sur la démarche spontanée qui s'est traduite par une conférence de lancement, 7 ateliers thématiques territoriaux, de plus de 470 participants, une enquête auprès de la population, des contributions écrites, des comités de pilotage associant l'ensemble des partenaires.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Les schémas, dans leur contenu, ont reçu l'adhésion de la Commission de synthèse, qui a souhaité que 2 thèmes soient renforcés dans le SRDERII, il s'agit de la croissance verte et de l'aquaculture.

Après discussions et échanges, les commissaires ont émis un avis favorable pour l'adoption des 3 schémas régionaux, en réitérant leurs félicitations à l'équipe régionale, composée d'élus, de fonctionnaires, qui a piloté l'élaboration de ces documents référents dans l'ensemble, et prescriptifs, pour le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation. Des schémas dont la Région aura assuré le pilotage, mais qui seront mis en œuvre en concertation avec l'Etat, le Conseil Départemental, les communautés de communes et d'agglomérations, les Chambres consulaires, et bien sûr, la société civile.

Sur le 2^{ème} point, l'évaluation des charges et des ressources transférées à la Région Guadeloupe.

S'agissant du rapport du Conseil Régional concernant l'évaluation des charges relatives aux transports et à la planification des déchets, transférés à la Région Guadeloupe : approbation du rapport de la Commission Locale pour l'Evaluation des Ressources et des Charges Transférées. Les commissaires se félicitent des conditions dans lesquelles les travaux se sont déroulés avec le Département, en vue de l'obtention d'un rapport. Ils considèrent que désormais, il appartiendra à la collectivité régionale de trouver les voies et les moyens pour mettre en œuvre un service de transport non urbain régulier et à la demande ainsi que des scolaires, répondant aux besoins du territoire. Ils recommandent d'envisager de le confier à une structure de gestion unique, pour plus de cohérence, de mutualisation, de moyens et d'efficacité.

Les commissaires saluent la qualité des travaux conduits par les 4 élus régionaux, Monsieur BARDAIL, M. LOSBAR, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO, ainsi qu'Olivier SERVA, le directeur général des services siégeant tous les 5 au sein de la CLERCT, appuyés par la directrice du tourisme, du transport et du désenclavement numérique, Mme Monique APAT et par la chargé de la mission transport au sein du Cabinet, Mme Brigitte BOULEMAR.

Les commissaires donnent un avis favorable pour l'adoption de la délibération approuvant le rapport de la commission locale, pour l'évaluation des charges et des ressources transférées du département de la Guadeloupe à la Région Guadeloupe, en date du 9 décembre 2016.

Voilà, mes chers collègues, les observations de la Commission de synthèse, que j'ai l'honneur de vous rapporter aujourd'hui.

M. Ary CHALUS – Merci pour ce rapport, cher collègue. Nous finissons avec le discours du Président du Conseil Départemental Es Qualité, M. Jacques ANSELME.

DISCOURS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Représenté par Jacques ANSELME

M. Jacques ANSELME. - Monsieur le Député, Président du Conseil régional, permettez-moi d'abord de saluer vos invités, Monsieur le Recteur de l'académie de Guadeloupe, Madame la Députée, Présidente de la Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre, Madame la Ministre, Présidente de la Communauté d'agglomération du Sud Basse Terre, Monsieur le Député maire de la ville des abymes, Président de la Communauté d'agglomération Cap Excellence, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre, Madame la Présidente de la Communauté de communes de Marie Galante, Monsieur le Président de l'UDE-MEDEF, Monsieur le Président des FTPE, Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Madame la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Monsieur le Président de la CCI G Iles de Guadeloupe, Monsieur le directeur régional de Pôle Emploi, Monsieur le Président de la CREES de Guadeloupe, Mesdames et Messieurs, la conjonction des priorités politiques et des échéances réglementaires font de cette fin d'année un moment particulièrement fondateur.

En effet, au terme de plus d'un semestre de travail, nous sommes parvenus à la finalisation de trois documents pragmatiques de politique publique, fondamentaux pour le devenir de notre archipel guadeloupéen.

Le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle, ainsi que le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ont en effet pour objectif d'orienter et d'accompagner le développement économique et social de notre territoire pour les années à venir.

Au nom de la Collectivité départementale, et de sa Présidente, Mme BOREL-LINCERTIN, je veux saluer le travail accompli par le Conseil régional, sous votre autorité M. le Président, en même temps contraint par l'urgence.

Vous avez réussi le défi d'engager une concertation aussi décentralisée que possible avec les principaux acteurs publics et privés de notre vie économique et sociale.

Nos collectivités, que ce soit le Département ou les intercommunalités, ont également joué le jeu, en essayant de réaliser, avec vous, l'objectif de faire à la fois vite, et bien.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

C'est à ce titre que je souhaiterais rappeler ici quelques-unes des propositions fortes qu'a formulées le Département, et sur lesquelles il sera particulièrement vigilant, s'agissant de leur mise en œuvre effective.

Ces propositions ont d'abord trait au développement de l'économie sociale et solidaire, dont le Conseil départemental est l'un des acteurs structurants aux côtés de la Région.

Nous proposons ainsi l'émergence d'un pôle territorial de coopération économique, tel que défini par la loi du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire.

Un tel regroupement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire associée à d'autres entreprises, en lien avec les collectivités territoriales, à des centres de recherche, à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ou encore à des organismes de formation peut permettre la mise en œuvre d'une stratégie commune et continue de mutualisation et de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, et porteurs de développement local durable.

L'émergence de ces pôles potentiellement créateurs d'emplois ont du sens, gagnerait – je le crois- à être encouragée en Guadeloupe.

Nous proposons également que soit créé un fonds d'investissement socialement responsable spécifique au territoire de la région Guadeloupe pour répondre aux besoins des entreprises de l'ESS, qui demeurent le plus souvent à la marge des outils de financement traditionnels.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, mesdames et messieurs, que la Collectivité départementale accorde une grande importance à l'économie sociale et solidaire, dont les passerelles potentiellement vertueuses sont nombreuses avec notre politique d'insertion.

C'est pourquoi, ainsi que l'a exprimé la Présidente du Conseil Départemental lors de la dernière conférence territoriale de l'action publique, le Conseil départemental souhaite ardemment être associé, aux côtés de la Région Guadeloupe et de l'Etat, à la signature et à la mise en œuvre de la convention avec la future Chambre régionale unique de l'économie sociale et solidaire.

C'est en effet tous ensemble que nous pourrons tenir la promesse de « changer d'échelle » qui a motivé la loi ESS de 2014.

Dans le domaine de la transition énergétique, le Conseil départemental souhaite la création d'un comité régional de la transition énergétique dont la mission principale serait de proposer des axes communs aux politiques de développement durables et de réaliser l'évaluation des actions mises en œuvre.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Enfin, s'agissant de la formation professionnelle, compte tenu de son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département souhaite que le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle définisse rapidement le schéma régional des formations sanitaires et sociales, avec le triple objectif de :

- Mieux adapter les formations initiales et continues de travailleurs sociaux notamment par la création de modules spécifiques, tenant compte du contexte et de l'environnement caribéen ;
- De valoriser le campus sanitaire et social comme outil d'expertise et de recherche en travail social ;
- De créer un conseil supérieur du travail social ;
- D'instaurer une plateforme territoriale d'observation sociale ;
- Et enfin d'appréhender pleinement la transition démographique qui s'opère, afin de permettre aux chefs d'entreprises innovant dans le secteur de la « silver » économie de pouvoir compter sur des personnels formés, prêts à occuper ces nouveaux emplois.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, quelques-unes des contributions du Conseil départemental, de nature à assurer la pleine réussite des 3 schémas régionaux auxquels la Collectivité départementale s'est pleinement associées.

C'est le développement de notre chère île, ainsi que l'avenir de notre jeunesse qui sont en jeu.

Ce caractère collectif, dans la réflexion, la construction, et surtout de l'action, est essentiel. Car ce n'est qu'ensemble que nous pouvons faire de notre territoire une chance et un créateur de perspectives pour chaque guadeloupéen.

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues.

M. Ary CHALUS - Merci pour votre discours, M. le Président, je tiens effectivement à remercier la Présidente, parce qu'elle a assisté aux différentes réunions que nous avons tenues avec tous les partenaires, et notamment à l'installation de la conférence territoriale de l'action publique. Les choses se sont vraiment très bien passées. Je le dis toujours et je redis les félicitations pour le travail accompli, mais ce n'est pas nous, ce sont les techniciens qui ont fait du bon travail, et les partenaires qui ont été présents. Je revois le Maire de Port Louis qui a été là tous les jours, d'autres aussi, mais surtout lui, je connais son sens des responsabilités, je pense que c'est un très bon travail qui a été rendu et voté aussi à l'unanimité par la conférence territoriale. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, et c'est de cette manière que nous voulons travailler pour les guadeloupéens, et comme je le dis, pour la Guadeloupe. Merci Monsieur le Président.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

APPROBATION DES SCHEMAS REGIONAUX :

- **LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDERII)**
- **CONTRIBUTION REGIONALE AU CONTRAT DE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPDFOP)**
- **LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**

Nous allons présenter les 3 schémas, avec M. CELESTE, ensuite M. TACITA, directeur de Qualistat qui parlera des travaux pour les élus, et nous aurons ensuite le SRDERII. M. Olivier SERVA, Mme VARDE et Mme SEGOR, seront là pour répondre et piloter, ensuite la formation avec Mme LINON, M. Aurelio AMORIN, le SRDEII, Mme PERRAN, Mme Lydia BARFLEUR et Mme WECK.

Monsieur CELESTE à la fin présentera la gouvernance des schémas, étant donné que la plupart des personnes qui sont ici ont reçu les documents, M. CELESTE, nous pouvons boucler tout cela en 45 minutes.

J'aurais préféré s'il y a des questions, qu'on les pose au cas où pour celles et ceux qui n'étaient pas là, mais je pense qu'en 45 minutes, on a fait du bon travail, comme c'est lisible...

M. Denis CELESTE - Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Représentant du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Elus, les Représentants de la société civile, je vais tout simplement vous présenter la démarche d'élaboration des schémas régionaux, et vous rappeler que c'est le résultat de plusieurs mois de travail, entre les différents partenaires du territoire, que ce soit l'Etat, le Département, les EPCI, les Communautés de Communes et d'agglomérations, et les Chambres consulaires ainsi que la société civile.

Vous savez que la Région avait l'obligation réglementaire de voter avant le 31 décembre un certain nombre de schémas régionaux, en particulier 2 schémas : celui du développement régional économique de l'innovation et de l'internationalisation, et le contrat de Plan de formation.

Pour mettre en place une cohérence dans la démarche de politique publique, l'exécutif régional a choisi de réaliser et d'élaborer en même temps 3 schémas, en y ajoutant le schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Pour mener à bien ces 3 schémas, au cours de ces deux derniers mois, nous avons, en nous basant sur l'aspect réglementaire... Je ne vais pas y revenir, les intervenants précédents ont fait référence aux lois qui nous ont conduit à élaborer ces schémas, à savoir la loi NOTRe, un certain nombre de dispositifs réglementaires, tout simplement pour vous dire que nous avons eu à faire ce choix, parce qu'il fallait, avant le 31 décembre, permettre à la collectivité de disposer de schémas de références, pour assurer la mise en œuvre de sa politique publique.

Le choix qui a été proposé, la démarche, était de travailler en partenariat avec l'ensemble des partenaires du territoire. Pour ce faire, 3 strates de démarches ont été retenues. On a fait le choix de lancer une large consultation de tous les partenaires, de tous les citoyens, afin de recueillir les avis, les propositions, de chaque guadeloupéen, sur la mise en place de la politique du développement économique, de la formation, de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, nous nous sommes faits accompagner, et vous en aurez la présentation, de M. TACITA, par le Cabinet QUALISTAT. Et puis, il y a eu une grande conférence de lancement, où l'ensemble des partenaires ont été associés, pour vraiment se mettre ensemble, et décider de la manière dont on allait travailler. A l'issue de cela, on a pu mettre en place 7 ateliers de travail, ce sont ces ateliers qui nous ont permis de recueillir les éléments, de nous nourrir de l'ensemble des propositions des différents partenaires, pour aujourd'hui vous proposer les 3 schémas qui vous seront présentés tout à l'heure par les différents responsables.

Au cours de ces ateliers, nous avons fait le choix du territoire. On rappelle - parce que l'on peut l'oublier - que la Guadeloupe est un archipel, on a souhaité travailler sur l'ensemble de l'archipel, et en amenant la réflexion sur chaque territoire, chaque communauté de communes et d'agglomérations. On a organisé 7 ateliers de travail qui se sont déroulés à Marie-Galante, en Nord Grande Terre, Nord Basse Terre, l'ensemble des territoires de notre pays.

Ces 3 programmes sont évidemment élaborés avec les techniciens, les partenaires, mais ont été coordonnés par 3 élus régionaux, il est bon de rappeler, ici, pour l'aspect économique, M. Olivier SERVA, pour la formation, Mme Jennifer LINON, et pour l'enseignement supérieur et recherche Mme Marie-Luce PENCHARD. Ce sont ces 3 élus qui ont encadré, accompagné l'équipe de cellule technique de la Région, en étroite collaboration, et je dois ici remercier l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations, qui ont participé et contribué avec nous à ces travaux, aussi bien le Conseil Départemental que l'Etat.

Au cours de ces derniers mois, nous avons organisé une conférence de lancement, les 7 ateliers thématiques, l'enquête auprès de la population. Les contributions écrites qui sont venues de l'ensemble des guadeloupéens, le monde économique, le MEDEFF TPE, les Chambres

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

consulaires, vraiment, il y a eu des contributions, et je peux dire aujourd'hui que ces schémas sont les schémas de chaque guadeloupéen, parce qu'il y a eu une adhésion totale dans l'élaboration de ces documents.

Il y a eu aussi les comités de pilotage, où, à chaque étape de l'évolution des travaux, on a eu à amender, proposer, et acter les décisions qui ont été prises en concertation. Evidemment, il y a eu l'installation de la Conférence territoriale d'action publique, où ces documents ont aussi été présentés, avec un avis favorable, au sein de cette conférence, même si les textes ne nous obligeaient pas à le faire.

Très rapidement, le schéma régional de développement économique qui vous sera présenté aujourd'hui a une obligation, c'est un schéma prescriptif. Tout ce que nous avons retenu, ce que les élus vont adopter aujourd'hui, dans ce schéma-là, est opposable, et dans le travail que nous aurons à faire, dans les interventions économiques avec les autres partenaires, la Région Guadeloupe, qui a le leadership, aura à chaque étape à valider les dispositifs que telle ou telle communauté de communes ou d'agglomérations souhaiterait mettre en place.

Pour vous dire très rapidement le schéma des compétences, la loi NOTRe a vraiment clarifié la problématique des compétences en matière de développement économique, en matière d'intervention. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de compétences qui sont de plein droit, en vert et quand on passe en revue rapidement ces compétences, on voit très bien que la loi NOTRe a donné une responsabilité quasi-totale, quasi exclusive, à la collectivité régionale, pour la mise en place des politiques publiques, en matière d'intervention économique. Même si cette compétence est quasi exclusive, la collectivité régionale a décidé de la mettre en œuvre avec l'ensemble des partenaires.

Pour l'enseignement supérieur, le choix qui a été fait aussi, c'est de dire qu'il faut aujourd'hui mettre davantage l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation au service de l'emploi. C'est une préoccupation majeure que nous avons, et je l'ai dit en préambule, comment peut-on faire du développement économique, mettre en place un schéma de développement, sans tenir compte de la formation, de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ? On a travaillé en permanence en tenant compte de ces aspects. Donc, l'emploi est au cœur de nos dispositifs.

Pour la formation, c'est aussi identique : il faut coordonner les actions des acteurs, parce que nous savons que la formation est essentielle pour nos jeunes, l'insertion est un élément fondamental, l'apprentissage est important, et en associant ce schéma avec le schéma directeur

qui est celui du développement économique, nous avons fait le choix de réussir le pari du développement.

Pour terminer, vous dire tout simplement que vous aurez très rapidement la présentation de M. TACITA. Il va nous présenter le résultat de cette consultation que la Région a mise en place, grand public, et aussi l'animation des 7 ateliers de travail que nous avons eus sur l'ensemble des territoires de Guadeloupe, pour que vous ayez en tête comment on a pu travailler, les matières utilisées pour construire aujourd'hui ce document, et après, on laissera le soin à chaque collègue en charge des schémas de présenter le schéma de développement économique, de l'enseignement supérieur, et de la formation.

M. TACITA. - Très rapidement, je vais essayer de me contraindre au timing, je rappelle qu'il y a eu plus de 1 200 personnes qui ont répondu à une consultation en ligne, mise en place sur le site de la Région. Il y a eu également les 8 ateliers thématiques, qui au total ont regroupé pas moins de 380 participants. Il faut souligner que dans ces ateliers thématiques qui ont été mis en place partout en Guadeloupe étaient constitués d'EPCI de grands publics, de socio professionnels, et de professionnels des secteurs sur lesquels on travaillait. La durée minimale des ateliers étaient de 3 h 40, ce qui veut dire que faire une synthèse de 20 minutes de 8 ateliers de 3 h 40, plus une consultation sur Internet, cela va être une gageure, je vais essayer de m'y atteler.

La consultation sur Internet est un peu biaisée, comme toutes les consultations. Vous savez que lorsque l'on demande aux guadeloupéens de donner leur avis, ils ne se déplacent pas forcément, ils l'ont fait sur Internet, on a eu 1 136 personnes qui ont répondu, mais ce n'est pas une population qui est représentative de celle que l'on a en Guadeloupe. La moyenne d'âge des répondants a été de 45 ans, et on a une sur représentation des CSP supérieures, 39 % des personnes qui ont répondu sont des CSP supérieures, c'est-à-dire des cadres et/ou des chefs d'entreprise, ce qui a forcément des conséquences sur les verbatim, que l'on aura retrouvé lors de la consultation. En revanche, on lit très bien sur la répartition spatiale des personnes qui ont répondu.

Je présenterai à la fois les résultats des enquêtes sur Internet, mais également ce qui a été donné dans les ateliers.

Quels sont, pour les guadeloupéens, les secteurs prioritaires, sur lesquels on doit travailler ?

Evidemment, il fallait noter de 1 à 10, 10 pour les secteurs très prioritaires, et 1 pour le secteur jugé non prioritaire. Le tourisme, l'agriculture, la pêche, et les énergies renouvelables sont, aux yeux des personnes qui ont répondu à la consultation les 3 secteurs prioritaires en Guadeloupe.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

En 2^{ème} position, vous avez ce triptyque : artisanat/numérique/services, et en 3^{ème} position, le sport, le BTP, les industries créatives et l'industrie.

Puisque les guadeloupéens ont mentionné le tourisme, je fais un petit focus sur l'atelier tourisme. 4 thématiques ont été débattues lors de cet atelier, l'une concernant la contribution à l'économie locale, une autre sur le soutien à l'attractivité du territoire, une 3^{ème} sur le tourisme et le respect du territoire et des hommes, et enfin l'accompagnement des mutations du secteur.

Concernant la thématique relative à la contribution économique et locale, je vous mets les idées ici de ce qui est ressorti. C'est une synthèse, chaque compte-rendu des ateliers fait 25 pages, vous avez le détail dans les documents qui vous ont été remis par la Région.

Une priorité concernant cette thématique : former le mieux possible les professionnels du secteur touristique, placer l'homme au centre. C'est l'idée que l'on a retrouvée partout, dans chacun des ateliers. Cette problématique de placer l'homme guadeloupéen au centre des décisions est fondamentale, 3^{ème} élément, la création d'une plateforme de partage, que l'on va également retrouver dans d'autres thématiques, et enfin l'ouverture, par exemple, de la ville de Pointe à Pitre, lors de l'arrivée de la croisière basée.

Concernant le soutien à l'attractivité du territoire, il est impératif d'améliorer les transports, qu'ils soient maritimes et/ou terrestres en Guadeloupe, mais également avec les dépendances. Deuxième élément, le retour de chaînes hôtelières de renommée internationale, des marques nationales. Troisième élément, la mise en place pour le développement de signalétiques spécifiques au tourisme, et enfin la montée en gamme des services. On est concurrencé par des îles qui coûtent moins cher que nous et qui font du tourisme de masse. Nous sommes 400 000, il est donc impératif de faire monter en gamme les services si l'on veut générer des marges.

Concernant le respect du territoire et des hommes, là encore, la formation des professionnels touristiques en environnement. 2^{ème} élément, le recensement continu des sites touristiques et patrimoniaux, qui doivent être versés à cette contribution. 3^{ème} élément : la mise sous conditions des aides. Certains participants de cet atelier ont indiqué, peut-être à juste titre, qu'il fallait commencer à mettre sous conditions des aides, si les professionnels du tourisme respectaient un label vert. Enfin, l'intégration du patrimoine dans le marketing mixe touristique.

La dernière thématique, l'accompagnement des mutations du secteur : il y a une grosse demande concernant la professionnalisation des acteurs du secteur. Il faut qu'ils soient très bon sur les langues, évidemment en anglais d'abord, et sur le digital. 2^{ème} élément, l'appel à projets, qui permettra de diminuer les coûts relatifs aux divers investissements, et enfin la mutualisation. On retrouve l'idée de la création d'une plateforme de partage d'information.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Concernant l'atelier agriculture agro transformation : il s'est déroulé dans le Nord Grande Terre, c'est le plus dynamique, on a reçu plus de 100 personnes je crois. Nous avons travaillé sur les thématiques telles que le renouvellement et la structuration de ce secteur, l'élargissement des débouchés, la modernisation et la transformation et enfin, les dispositifs d'accompagnement.

Concernant la première thématique, les idées forces :

- La mise à disposition de foncier pour les professionnels de l'agriculture.
- La valorisation de la profession. Vous retrouvez ici cette idée de placer l'homme au centre, valoriser les professions, qu'elles soient agricoles ou de pêches.
- Le retour vers la conquête du marché intérieur. Je crois que quelqu'un l'a dit ici, on ne peut pas être beau à l'extérieur si l'on n'est pas d'abord beau chez nous.
- Enfin, la favorisation des groupements, ce qui va permettre là encore de faire baisser les coûts de production.

Concernant la thématique liée à l'élargissement des débouchés : 1^{ère} idée force, le calibrage, la mise aux normes. 2^{ème} idée force, la création de marques et l'amélioration de l'image. On parle de création de marques concernant les produits touristiques, mais vous allez voir tout à l'heure que l'on parle aussi de création de marques concernant le produit Guadeloupe lui-même. 3^{ème} idée force, la co-construction avec la restauration collective publique. Je pense qu'il y a pas mal d'EPCI qui avaient déjà évoqué cette idée-là, et qui travaillent dessus, notamment en Nord Grande Terre, et Cap Excellence.

Thématique modernisation et transformation :

- L'appui technique recherche et développement.
- Vulgarisation et le partage des études scientifiques. On va aussi retrouver cette idée dans d'autres ateliers, vous allez le voir tout à l'heure.
- L'amélioration du partage et la normalisation.
- Communiquer sur le manger local, qui est bon. Il est évident qu'il faut parfois remettre au centre ce que l'on a chez nous, et cela a été dit, à la fois dans l'atelier agriculture et pêche, notamment par des gens éminents que vous connaissez bien, comme Henri JOSEPH.

Quels dispositifs d'accompagnement ? Bien évidemment, un accompagnement financier, une garantie régionale qui avait été évoquée par la Région et qui est ressortie au cours de cet atelier, et l'aide des EPCI qui est vraiment demandée par les professionnels du secteur agricole et pêche.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

En 2^{ème} partie, les conditions de réussite et de mise en œuvre. Pour les guadeloupéens, quelles seront les actions à mettre en œuvre pour renforcer le développement des entreprises ? Vous avez les 4 premières thématiques ici :

- Pour 53 % d'entre eux : la simplification des démarches administratives.
- Pour 40 %: favoriser l'accès aux aides.
- Pour 35 % : une meilleure information sur ces mêmes aides.
- Et enfin, un quart des personnes qui ont répondu à l'enquête en ligne ont dit qu'il fallait également développer l'offre en matière d'immobilier d'entreprise. On en parle de façon très large, il s'agit bien évidemment de bâtiments très larges, mais également de pépinières d'entreprises, d'incubateurs, etc. Il y a d'autres éléments qui ont été évoqués, mais de façon plus minoritaire : l'abaissement des charges, l'accompagnement des entreprises, la formation de tous les acteurs autour de ce monde-là, une nécessaire communication plus développée, etc.

Les modes de financement les mieux adaptés pour assurer le développement économique des entreprises, selon les guadeloupéens :

- 36% : les fonds européens.
- 35% : les dispositifs bancaires, les dispositifs fiscaux, etc.

Dans les autres éléments mis en évidence : l'autofinancement, le micro crédit, le *crowd funding*, qui est de plus en plus important ici. Il y a déjà pas mal d'entreprises ici en Guadeloupe qui utilisent ce mode de financement là.

Enfin, quels sont les éléments qui pourraient rendre le territoire plus attractif pour les investissements ?

- La qualité de la main d'œuvre en Guadeloupe.
- La fiscalité : il faut rendre le territoire attractif financièrement. Vous savez que le coût de l'euro est souvent vu comme étant une barrière, et la fiscalité devrait jouer pleinement son rôle.
- La qualité des infrastructures que l'on retrouve en Guadeloupe ;
- Le cadre de vie.
- Le positionnement géographique. Cela a déjà été indiqué.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- D'autres éléments qui ont déjà été indiqués, comme l'ouverture sur la Caraïbe, la stabilité sociale - je le dis parce que cela fait pas mal de temps qu'il n'y a pas eu de gros conflit -, la réactivité, l'innovation, le marketing des territoires.

Concernant l'innovation, à quoi pensent les guadeloupéens lorsqu'ils entendent ce mot ?

- C'est la vente de produits, d'un service novateur.
- L'adoption d'un nouveau modèle économique.
- L'adaptation d'un produit à l'environnement local, c'est pour cela que je vous ai mis en icône le Gwada-Kola.
- L'intégration du digital dans l'organisation de l'entreprise, et enfin, l'instauration d'une nouvelle organisation au sein de l'entreprise.

Je fais une petite parenthèse pour dire que l'on est en train de mener une étude au niveau des chefs d'entreprises eux-mêmes, et vous avez à peu près ces mêmes éléments-là qui ressortent, c'est-à-dire que pour eux, l'innovation c'est avant tout la vente de produits et services novateurs sur le marché.

Les autres éléments qui sont ressortis : l'instauration d'une nouvelle organisation entre l'entreprise et ses clients et fournisseurs, les dépôts de brevets.

Que peut apporter l'innovation au développement du territoire ?

- Susciter l'intérêt des investisseurs.
- Faciliter l'insertion des jeunes diplômés guadeloupéens.
- Attirer d'autres talents venus de l'extérieur.
- Pérenniser les entreprises. Vous savez que l'âge moyen d'une entreprise en Guadeloupe ne dépasse pas 5 ans, donc cela serait une façon pour 33 % des personnes interrogées de pérenniser les entreprises.
- Améliorer la compétitivité du territoire et créer les emplois, c'est le but du jeu.

Concernant l'internationalisation : quelles sont les zones de territoire cible à l'export ?

- La zone Caraïbe, pour 53 % des personnes.
- Un gros tiers pense à l'exportation en Europe.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Un autre tiers à l'Amérique du Nord.

- Amérique Centrale pour 28 %.

- Amérique du Sud pour 26 %.

-Afrique pour 11 %.

Les freins concernant l'internationalisation sont avant tout les barrières tarifaires, le coût de l'euro, la méconnaissance des marchés (35 % des personnes interrogées), les barrières réglementaires qui existent toujours, le transport (30 %), la barrière de la langue (26 %), la logistique et d'autres éléments.

Quand on interroge des chefs d'entreprise, la première barrière qui leur vient à l'esprit, c'est la barrière tarifaire, et la barrière de la langue. Il y a un gros déficit de maîtrise de langues chez les chefs d'entreprises. Je ne parle même pas de l'espagnol, mais déjà de l'anglais, alors que l'on est dans un bassin qui est totalement anglo-saxon. Les autres éléments sont le manque d'organisation des filières, la concurrence, le défaut de communication inter-îles, etc.

L'atelier économie, qui s'est déroulé ici en région : les thématiques travaillées étaient liées au financement et à l'accompagnement, au développement à l'international, à la compétitivité, et l'intégration des nouvelles technologies.

Les idées force qui ressortent : pour l'accompagnement et le développement, il y a un gros besoin d'experts, vu le niveau parfois très faible de nos chefs d'entreprises. Un choc de simplification fiscale, qui fait découler un autre élément, je vais en parler tout à l'heure. La mise en place ou le développement d'incubateur ou de pépinières. La simplification de l'accès aux marchés publics, et les garanties bancaires par la collectivité.

La 2^{ème} thématique, liée au développement international : il faut la création d'une marque Guadeloupe. J'en ai parlé concernant le tourisme, c'est ressorti également dans cet atelier économie. Et donc le développement d'un vrai marketing territorial pour vendre notre pays, l'accompagnement des politiques vers les marchés à l'étranger, c'est ce qui se fait à l'échelle nationale, et on l'imagine très bien à l'échelon régional chez nous.

Concernant la compétitivité et les filières d'avenir : revisiter l'octroi de mer, et faire un choix : est-ce que l'on va faire de la masse ou de la niche ? A priori, on était plutôt vers des marchés de niche, qui sont plus générateurs de valeur ajoutée. Faire de la masse chez nous, cela va être compliqué, même si l'on doit évidemment répondre au marché intérieur, mais c'est compliqué, vu nos coûts d'entrée.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Ensuite, je ne sais pas si vous vous rappelez du Centre de Recherche, d'Innovation et de Transfert Technologique qui était à Baie-Mahault à l'époque un pôle agroalimentaire de recherche dans lequel vous avez des professionnels de l'agriculture qui peuvent travailler et développer des produits au sein de cette structure. Une structure analogue existait en Guadeloupe, il serait intéressant de la faire renaître.

La communication sur la valorisation des produits et de l'économie locale, et enfin, la nécessité de travailler de façon collective.

Concernant les nouvelles technologies, il y a un gros besoin de formation et d'accompagnement des professionnels, sur le Big Data, le numérique, la nécessité du développement de pépinières d'entreprises, l'intégration du *crowd funding* qui a déjà été intégré par les plus jeunes chefs d'entreprise, et enfin, la création d'un éco système pour le développement des NTIC. Ce que l'on entend par écosystème, c'est d'avoir des tuyaux suffisamment gros, larges, pour faire passer de la donnée. La fibre est en train d'arriver, il serait intéressant de la développer un peu partout chez nous. Il y a encore beaucoup de zones blanches, notamment à Marie Galante, au Nord Grande Terre, qui sont forcément des freins au développement des entreprises.

Sur la formation : quelles sont les actions à mettre en œuvre pour renforcer l'accès à la formation professionnelle ou universitaire ? Pour les guadeloupéens, il s'agit en premier lieu de l'amélioration de la politique de transport (44 %). Le Président l'a dit tout à l'heure, apparemment il est en train de travailler sur la fluidification du trafic routier, c'est validé ici, c'est une forte demande qui a été exprimée par les guadeloupéens. Deuxième élément : la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes, des étudiants (42 %), favoriser la fluidité des parcours de formation, et enfin favoriser l'information sur les formations.

Les autres éléments : communiquer davantage sur les aides financières à apporter pour les personnes qui seront formées, amélioration de l'offre d'hébergement universitaire, et d'autres éléments comme l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du territoire. Vous allez voir que cette demande a été très largement évoquée tout à l'heure, dans l'atelier relatif à la formation.

Pour les guadeloupéens, quelle est leur perception de l'offre de formation actuelle ? Est-elle diversifiée, adaptée, suffisante, bien connue de tous ? Les résultats sont assez éloquentes, puisque sur les plus de 1 000 personnes qui ont répondu :

- 79 % pas suffisamment diversifiée.

- 71 % insuffisamment adaptée au territoire.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- 90 % insuffisante.

- 91 % estiment que les différentes formations ne sont pas assez connues de tous.

Des chiffres sur lesquels il faut vraiment travailler, faire en sorte que les éléments qui existent pourtant soient plus largement communiqués, pour toucher leur cible. Ils sont là, il faut faire en sorte de se mettre au niveau des personnes qui en ont besoin, pour qu'elles sachent au moins que cela existe, parce qu'elles sont là.

Là encore pour les chiffres je redis que ce sont des CSP plus majoritairement qui ont répondu. Quand on croise les données, les indications données par les étudiants ou les personnes demandeurs d'emploi sont encore supérieurs, plus négatifs. De mémoire, pas assez diversifiée dans l'ensemble c'était 62 %, demandeurs d'emploi 75 %, non adaptée 75 %, 85 % pour les demandeurs d'emploi, etc.

L'atelier formation :

Pour la thématique sur le diagnostic, les forces sont les suivantes :

- Une pluralité des acteurs de la formation, il y en a beaucoup en Guadeloupe.

- Une adaptabilité de ces acteurs-là, qui sont prêts à bouger si les cahiers des charges évoluent, s'ils ont de nouvelles demandes de la part des socioprofessionnels.

Les faiblesses :

- La fragilité sociale de leur tissu, des personnes qu'ils forment et les délais.

L'atelier sera présenté tout à l'heure, j'indique juste quelques idées forces ici.

Les opportunités : le compagnonnage, la simplification des organismes.

Les menaces : les appels d'offre qui sont de plus en plus souvent européens et le vieillissement de la population.

Plan d'actions :

- Mettre en place une veille des métiers en tension ou pas, et faire de la prospective, c'est-à-dire savoir quels vont être les besoins de la Guadeloupe demain, pour commencer déjà à former les gens ici. J'ai rappelé très souvent à chaque atelier que la pyramide des âges de la Guadeloupe est maintenant une vraie pyramide. Dans 15 ans, la Guadeloupe, et la Martinique, seront les plus vieux départements de l'hexagone. On a tendance à l'oublier, on pense qu'il y a beaucoup de

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

jeunes ici, les jeunes partent et l'âge moyen en Guadeloupe est de 42 ans. On est de plus en plus vieux, on ne fait pas assez d'enfants.

La mixité des publics est demandée ; faire en sorte que dans une formation on accueille à la fois des personnes qui travaillent, et des demandeurs d'emploi. En plus, cela va permettre de faire baisser les coûts de la formation, et enfin, une meilleure coordination entre les acteurs, qu'il s'agisse des collectivités, des EPCI, des professionnels et bien évidemment des organismes de formation.

Comment mettre tout cela en place ? Le développement de l'alternance, l'accompagnement de la commande publique, la communication pour une meilleure lisibilité - je l'ai dit tout à l'heure -, plus de partenariats pour rationaliser les coûts, et travailler sur des cibles multiples, jeunes, mais nous aurons de plus en plus de personnes âgées, de séniors, qui seront encore actifs et pour lesquels il sera encore nécessaire de les former.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, les éléments issus de la consultation pour les guadeloupéens sont les suivants :

- Un dispositif d'aide à la mobilité internationale, cela veut dire que pour les personnes interrogées, elles pensent déjà à partir, très souvent.
- L'amélioration de la desserte des campus en Guadeloupe, comme celui de Fouillole.
- Le renforcement de dispositifs d'aide aux jeunes.
- La consolidation du dispositif prêt à taux 0.
- L'amélioration du dispositif complémentaire santé, pour 15 % des personnes interrogées.

Comment faire pour que la communauté scientifique contribue au développement du territoire ? Je ne vais pas lire tous les éléments.

- Consolider les inter-relations entre le monde économique et le monde universitaire.
- Renforcer l'excellence de la recherche.
- Contribuer au dynamisme et au rayonnement de la recherche.

Passons à l'atelier ESRI. 4 thématiques ont été travaillées :

1°) L'attractivité et l'excellence du dispositif enseignement supérieur et recherche :

- Répondre aux besoins du territoire, les besoins actuels et les besoins à venir.

▪ **REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016**

- Renforcer les échanges entre les étudiants, les chefs entreprises et la Région. On l'a vu tout à l'heure dans la partie quantitative.

- Faire rayonner l'Université.

- Valoriser la réussite.

On a été assez surpris, en tout cas pour ma part, lors de cet atelier, les étudiants étaient relativement nombreux, et ils ont vraiment loué l'excellence de l'Université, ils semblent très satisfaits de la qualité des enseignements dispensés à la FAC, qu'il s'agisse de Fouillole ou de Saint-Claude.

2°) L'internationalisation des formations :

- Elargir les dispositifs en apprentissage à l'Université.

- Création d'un fonds de financement et faire intervenir les acteurs économiques. C'est déjà mis en place à la FAC, il y a de plus en plus de chefs d'entreprises qui interviennent.

- Le renforcement de la coopération Caraïbe, là aussi, c'est un élément qui est déjà mis en place, mais qui demande à être développé.

3°) L'amélioration de la vie étudiante :

- La création d'une maison des étudiants.

- La création de Pass pour les activités culturelles et sportives, comme c'est mis en place en hexagone par exemple.

- Un schéma directeur pour une meilleure gestion des locaux de l'Université. Les locaux sont vraiment très obsolètes, c'est vraiment le gros point faible de l'Université ici, il y a une très forte demande du corps enseignant et des étudiants.

4°) Les relations entre l'enseignement supérieur et le monde économique :

- Faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de passerelles, fournies, entre l'Université, le monde de l'enseignement, et le monde de l'entreprise.

- Cibler les axes stratégiques de développement qui ont déjà été imaginés par les chefs d'entreprise, et les faire remonter à l'Université, faire du Bottom Up.

- Soutenir la recherche industrielle chez nous.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Concernant l'économie sociale et solidaire, sur la partie quantitative : selon vous, comment accompagner le développement de l'ESS ?

- En accompagnant techniquement ces structures là pour les pérenniser et les faire évoluer.
- En renforçant la communication autour de l'ESS. Je ne vous cache pas que personnellement, je ne savais pas très bien quels étaient les contours de l'ESS, je l'ai découvert à ce moment-là.
- Mettre en place des relais dans les communautés de communes, les EPCI, etc.

Je suis assez surpris de ce chiffre : trois-quarts des personnes disent maîtriser ce qu'est l'ESS, j'ai un gros doute, puisqu'il y a un micro-trottoir qui a été réalisé par la Région, et dans lequel on avait un taux bien inférieur.

Sur l'atelier ESS et les fruits de la réflexion, 3 thématiques ont été évoquées : l'innovation dans l'ESS, la méthodologie dans les partenariats, et enfin, les leviers d'accompagnement.

Concernant l'innovation, il y a une idée force qui est ressortie, assez originale : la création d'une monnaie propre à l'ESS. Cela existe déjà par ailleurs, et c'est demandé également en Guadeloupe. Ensuite, permettre la transformation des associations en sociétés coopératives, la création de sociétés coopératives de type SCOP et SCIC et enfin soutenir l'intégration du Data, du numérique, dans l'ESS.

Concernant les partenariats, il y a une demande de développement de l'esprit coopératif en Guadeloupe. Là-encore, faire en sorte qu'il y ait davantage d'inter relations entre l'économie classique et les acteurs de l'ESS, rechercher le plus de complémentarité entre ces acteurs-là et l'ESS, et établir un partenariat avec l'enseignement supérieur en Guadeloupe.

Pour les leviers d'accompagnement, là on demande des sous :

- Le renforcement du financement public.
- L'initiation du financement solidaire, via les clubs d'investisseurs, comme les Cigales. Il n'y en a pas en Guadeloupe, mais beaucoup dans l'hexagone, ce serait intéressant de mettre cela en place ici.
- S'appuyer sur les dispositifs locaux d'accompagnement.
- Mettre en place des fonds d'accompagnement pour les structures de l'ESS.

J'ai voulu montrer qu'il y avait vraiment des thèmes transversaux dans tous les ateliers. Je rappelle qu'il y a 3 schémas, le SRDERII relatif à l'économie, le CPRDFOP pour la formation

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

professionnelle et le SESRI pour l'enseignement supérieur et la recherche. On a constaté que dans tous les ateliers il y a des idées forces transversales, j'en ai retenu 5 sur lesquelles on devrait vraiment s'appuyer :

- La valorisation des hommes, des territoires, des produits, ou des services. C'est une demande que l'on a retrouvée partout, que ce soit dans l'atelier tourisme, formation etc. Les guadeloupéens demandent à être valorisés en tant qu'hommes, que leurs produits soient perçus comme étant de bons produits, que leurs services soient perçus comme étant de bons services. Les EPCI tiennent exactement le même discours. Le Nord Grande Terre n'a pas honte de dire qu'il est composé de Massioux, de Port-Louis etc. Le Sud Basse Terre est vraiment fier de ce qu'il est, etc. Bref, il faut vraiment valoriser ce que nous sommes.

- Faire en sorte de travailler ensemble, de façon collective. Cela a été illustré lors de la co-construction que l'on a faite dans les ateliers. Là aussi c'est une forte demande qui est ressortie à la fois dans l'étude quantitative, la communication, mais également dans les ateliers.

- Un gros besoin d'accompagnement et de formation. C'est indiqué, y compris par les acteurs eux-mêmes. Vous avez des professionnels du tourisme qui vous disent qu'ils ont eux-mêmes encore besoin d'accompagnement. Il y a une très forte demande en termes d'expertise, qu'ils recherchent soit au niveau de la Région, soit au niveau des experts, et là aussi, ils attendent des experts formés et qui connaissent les réalités de notre territoire.

- Le besoin de communication, de partage d'information. C'est dit partout. Vous avez pléthores de formations qui sont mises en place, et les personnes concernées ne les connaissent pas, ne savent pas où aller chercher l'information. On a la même chose pour le tourisme, il y a d'excellents produits touristiques en Guadeloupe, le touriste ira soit dans de l'hôtellerie traditionnelle ou chez l'habitant, sans forcément trouver les meilleurs produits qui sont sur place.

Vous vous rappelez que j'ai parlé d'une plateforme d'information transversale, qui pourrait informer à la fois les professionnels, et aussi les clients.

- Enfin, un changement de cadre : devenir ce que nous sommes. Cela part du plus petit possible dénominateur en commun, faire en sorte de relocaliser le plus possible les décisions. On l'a vu quand on a parlé de financement, comment fait-on quand on a des contraintes aussi fortes appliquées sur un territoire qui est tout petit ? Comment faire le plus possible avec les territoires autour de nous ? On ne parle pas anglais, ou insuffisamment. Il n'y a pas encore suffisamment de liaisons entre nous et les îles qui sont à 200 km. Bref, devenir ce que nous sommes. Faut-il aller

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

jusqu'à un changement de cadre ? Je vous laisserai cette décision politique, ce n'est pas mon rôle du tout, mais en tout cas, c'est une thématique transversale à l'ensemble des ateliers.

Je vous remercie, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Guy LOSBAR - Merci, je ne sais pas si nous avons le même chrono. En tout cas je demanderai aux élus qui ont en charge ces schémas, pour le premier, à M. Olivier SERVA de nous faire une brève présentation.

M. Olivier SERVA - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, les membres des corps constitués et organisés, bonjour.

Tout d'abord, pour saluer le travail collaboratif, cela a déjà été fait, mais il faut le souligner, puisque j'ai participé à l'ensemble des 7 ateliers, et que ce soit les intercommunalités, l'Etat, la Région, les autres corps constitués, c'est un travail collectif qui vous est présenté.

La philosophie de ce schéma régional de développement économique d'internationalisation et d'innovation est la suivante. Il s'agissait d'avoir un document pragmatique, non pas un empilement de documents que personne ne lira, mais un document utile, pragmatique, concerté, et objectivé pour les 5 ans à venir. Il est vrai que ce schéma est prescriptif, cela veut dire qu'il s'impose aux différents acteurs, et c'est vrai que la Région, chef de file du développement économique, considère - et c'est l'ADN de l'équipe CHALUS - que c'est d'une démarche concertée que jaillira la solution utile pour la Guadeloupe.

Il s'agissait ensuite d'avoir finalement quelque chose qui puisse permettre à la Guadeloupe de voir clair dans les 5 ans à venir. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les avis des uns et des autres, on sent une impatience à vouloir aller dans la 2^{ème} étape, c'est-à-dire la contractualisation avec les différentes intercommunalités, l'Etat, le Département, et puis la déclinaison en fiches actions.

Nous avons identifié 7 axes de développement, la Directrice du développement vous les détaillera, mais il s'agit quand même de signaler - et c'est une démarche concertée - ce qui va être mis en place en termes de grands projets structurants.

Tout d'abord, une veille d'intelligence économique pour avoir les résultats et les chiffres de notre situation. Souvent, les chiffres sont discordants.

Il s'agira ensuite d'utiliser les fonds européens, puisque nous sommes autorité organisatrice, pour pouvoir mobiliser des instruments financiers permettant d'avoir la complétude des moyens de financement. Le porteur de projet apporte 20 %, c'est bien. La Région peut donner 40% de subventions, c'est bien, mais il manque parfois les banques. On s'arrangera, que ce soit

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

en termes de fonds de garantie, en termes de prêt régional sans garantie, de pouvoir permettre la complétude des modalités de financement, rapidement. C'est une préoccupation importante de notre exécutif de pouvoir répondre rapidement aux préoccupations.

Ensuite, il s'agira - et vous l'avez beaucoup dit - de mettre en place un technopôle, parce que l'innovation, la recherche, là où on pourra faire revenir en Guadeloupe des jeunes compétents et formés, cela passera par là.

Il faudra s'intéresser au tourisme, et nous avons proposé, de façon concertée, de créer un outil fédérateur d'identification de l'ensemble des fonciers stratégiques, touristiques, avec un partenariat public et privé. C'est vraiment innovant.

Ensuite, il faudra vraiment accompagner les établissements de coopération intercommunaux dans la revitalisation de leur zone d'activité économique. Souvent, elles sont mal carrossées, mal organisées, et là il y a une volonté ferme de pouvoir le faire.

Le marché d'intérêt régional : pour faciliter la commercialisation de nos produits agricoles et transformés, il s'agira de le mettre en place très rapidement, dans un lieu qui sera concerté.

Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs. L'Etat a fait une grosse étude pour identifier le foncier disponible ; il l'est, il s'agira maintenant au sein des communes d'avoir le courage de pouvoir libérer ce foncier agricole, parce qu'il y a 450 jeunes agriculteurs qui veulent s'y installer.

Et puis, nous allons nous intéresser à l'agro transformation, cela a été dit, et nous avons acté le principe d'accompagner les lignes centrales. Ce pourra être décliné sur un territoire particulier, mais c'est une volonté.

Enfin, 2 autres éléments fondamentaux qu'il faut dire :

- L'économie sociale et solidaire, cela a été dit et redit : oui c'est vrai, en Guadeloupe, l'ESS est un secteur deux fois plus dynamique qu'en Métropole, qui a une richesse créée de 8 %, quand la Métropole en crée 4. Cela veut dire que c'est un secteur où l'on pourra créer de l'activité et de l'emploi. Nous avons décidé ensemble de dupliquer, dans la mesure du possible, l'ensemble des dispositifs associés aux entreprises, pour l'économie sociale et solidaire, en clair, accompagnement, subventions, prêt sans garantie, etc. Parce que c'est un secteur que vous avez décidé avec nous de mettre en lumière.

- Enfin, il faut s'intéresser aux entreprises en difficultés, parce qu'elles méritent souvent d'être accompagnées pour pouvoir passer le cap difficile.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

En définitive M. le Président, chères personnalités présentes, ce schéma régional de développement économique est là pour redonner de la confiance, de la croissance à la Guadeloupe, de façon concertée, pour que chacun des territoires guadeloupéens puisse s'exprimer au plus haut niveau d'activité économique, afin que la Guadeloupe d'aujourd'hui et de demain soit meilleure.

M. Guy LOSBAR. - Merci, je rappelle qu'il y a eu une très large concertation et participation de l'ensemble des partenaires de la population, et aussi différentes présentations aujourd'hui. C'est pour cela que je vais proposer que les deux élus puissent présenter ce schéma, et que nous passions directement au débat, et que par la suite les directeurs puissent apporter leur contribution, à travers les différentes questions que nous aurons.

Je donne la parole à Mme Jennifer LINON, contribution régionale au plan régional de développement des formations professionnelles.

Mme Jennifer LINON. - Merci M. le Président.

M. le Président, très chers collègues, Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des collectivités d'agglomérations et en tout cas des communes, chers tous, il m'appartient d'introduire, si on peut le dire ainsi, la présentation technique. La présentation sera faite après par M. AMAURIN, en qualité de Directeur de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'alternance.

Ce qu'il faut d'ores et déjà dire c'est que l'année 2016 a été une année pleine, dense, importante pour la collectivité régionale en tout cas pour les services de la formation professionnelle, puisqu'il a été question pour nous de traiter les urgences, mais surtout de mettre en place un plan structuré, une méthodologie, pour pouvoir aboutir à ce Contrat de Plan Régional De l'Orientation et la Formation Professionnelle. CPRDFOP qui est un document *su generis*, un document *sine qua non*, à travers lequel nous allons véritablement retracer ce plan, pour la formation professionnelle, pour les 5 années à venir.

C'est le contrat plan qui sera le plan de la Guadeloupe, et quand je dis la Guadeloupe, je le dis de manière appuyée, parce qu'il n'a pas été élaboré par le Conseil Régional, mais avec tous les partenaires, les collectivités, les communes, les communautés d'agglomérations, Marie Galante, les différents partenaires, le Pôle Emploi, le Rectorat, la Mission Locale, les différents centres de formation, l'administration pénitentiaire et bien d'autres. Bien sûr, c'est un plan qui a été mis en place avec l'Etat, puisque nous savons que depuis tantôt, la formation professionnelle est certes une matière sur laquelle la collectivité régionale est chef de file, mais nous avons cette bien sûr

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

gouvernance quadri partite, où nous devons faire les choses en symbiose avec les autres partenaires.

A ce stade, il m'appartient aussi de remercier l'ensemble de nos partenaires. Merci d'avoir joué le jeu, à travers ces différents ateliers, merci à la population qui a bien voulu jouer le jeu à travers la consultation qui a été lancée par Internet, et vous dire aussi que c'est maintenant que le travail va commencer, puisqu'à partir de ce contrat plan, nous allons continuer nos tournées, et mettre en place des fiches actions, pour que nous ayons une véritable feuille de route, en matière de formation professionnelle.

C'est un constat aujourd'hui qui est un bon constat, un constat mitigé parce qu'il est vrai que tout est à faire en matière de formation professionnelle, au sein de la collectivité, mais il faut dire aussi, nous avons eu l'honneur de participer à l'URCOM, qui se déroulait il y a quelques mois en Guyane, et nous avons largement été félicités pour cette année 2016, où nous avons bien tenu le CREFOP, où nous avons mis en place de nombreux chantiers, tels que le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Là encore cela répond à un impératif de la population, puisque comme l'a très bien souligné le Conseil des jeunes, il est vrai que 63 % de la population estime ne pas être au courant de ce qu'il se passe sur le territoire en matière de formation.

Donc, le premier chantier que nous allons mettre en place est celui du SPRO, qui a pour objectif de rééquilibrer le territoire, et faire en sorte que le guadeloupéen, qui est à Marie Galante, Petit Canal, à Basse Terre, ou à un autre endroit, ait le même niveau d'information, peu importe sa situation géographique et ses moyens financiers ou en matière de transport.

Un autre grand chantier pour les années à venir, plus imminent, c'est le Plan 500 000, où la Région est ravie aujourd'hui d'annoncer que nous avons atteint notre objectif. Nous avons tenu une réunion avec mes collègues mercredi dernier avec le Préfet. Nous sommes à 92 % de notre objectif, et nous sommes l'une des rares collectivités à avoir poussé pour atteindre un objectif quasi parfait. Il faut saluer le travail de l'ensemble des partenaires, et particulièrement le Rectorat. M. le Recteur, nous vous remercions beaucoup pour votre collaboration au niveau du CREFOP, parce que nous avons tenu des sous commissions, qui vont nous permettre de mettre en place une carte de la formation qui sera adaptée à la population, c'est-à-dire rééquilibrer les territoires et mettre à notre profit les atouts, le patrimoine, en fonction des secteurs, et en fonction de la territorialité.

Je lance les différents chantiers, les plus importants, pour la collectivité régionale. C'est aussi parler du Plan pour l'alternance, parce que nous avons vu depuis tantôt, que la filière de l'alternance, de l'apprentissage, et de la professionnalisation sont des secteurs très importants

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

pour la Région Guadeloupe, et nous allons devoir mettre à plat les choses, relancer ce secteur pour que les jeunes et les moins jeunes puissent trouver toutes les conditions d'employabilité par cette voie-là. Là encore, parce que c'est un chantier très important, nous allons mettre en place, et nous avons commencé, les formations pour les détenus, avec cette année, plus de 800 000 € pour la formation de ces personnes et la formation des handicapés. Et bien sûr - cela a été rappelé par M. SERVA en tant que Président de la commission de développement économique - nous allons - et cela a été écrit, c'est un contrat prescriptif, et M. CELESTE l'a rappelé - aborder les domaines que sont la silver économie, puisque la population guadeloupéenne est malheureusement une population vieillissante, ainsi que l'économie sociale et solidaire, sans oublier l'économie bleue et verte.

A ce stade, je voudrais encore remercier l'ensemble de nos partenaires, parce que vous avez joué le jeu pendant ces deux mois qui étaient très intenses. Nous avons pu produire un CDAFOP avec les plans, des axes, des objectifs, que nous allons devoir réaliser, d'ici quelques années. Nous allons bien sûr faire des états des lieux, des points en cours de route, à travers le CREFOP, ou d'autres instances, et en tout cas, aujourd'hui, nous pouvons nous dire que notre travail sera dense, mais que nous allons le faire avec passion, parce que la population guadeloupéenne et le développement économique en ont besoin.

Merci.

M. Guy LOSBAR. - Merci Jennifer LINON, effectivement, on a senti cette passion dans ta voix pour présenter ce schéma.

Mme Diana PERRAN - Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, chers invités, chère population. En effet, en l'absence de ma collègue Marie-Luce PENCHARD, il m'appartient de vous présenter le SESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) mais tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des partenaires pour le travail colossal et fructueux qu'ils ont fourni durant ces quelques mois, mais également, pour l'implication forte qu'ils ont manifesté, afin de mettre en place un schéma, sous la houlette de Mme PENCHARD.

En préambule, ce qu'il est important de noter - et M. CELESTE l'a abordé tout à l'heure -, c'est que contrairement aux deux autres schémas qui vous ont été présentés, la loi NOTRe ne faisait aucunement obligation à la Région d'approuver ce schéma de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avant le 31 décembre 2016. Cependant, nous avons fait le choix stratégique de le mettre en place en même temps que les 2 premiers, de manière concomitante, afin de garantir une véritable cohérence de nos actions, mais surtout, afin d'appréhender de

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

manière globale les problématiques de l'emploi et du développement du territoire, problématiques que nous souhaitons résolument placer au cœur de notre action régionale, car en effet, on ne peut parler de développement économique harmonieux, cohérent et maîtrisé, sans anticiper les besoins de formation professionnelle en enseignement supérieur mais également en recherche.

Alors, notre réflexion part du constat que l'insertion de nos jeunes diplômés dans le marché du travail régional ou extra régional demeure très difficile, et ce, pour de nombreuses raisons, que nous connaissons tous, et qu'il est inutile d'aborder aujourd'hui.

Pour autant, nous sommes pleinement conscients que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation doivent être le ferment de notre nouveau modèle de développement, un modèle qui vise à mettre le savoir et la connaissance au cœur de la société et des dynamiques territoriales, et qui vise également à répondre aux enjeux de l'environnement et de la compétitivité, par l'innovation, et par la qualité. C'est notamment dans cette perspective que la Région a élaboré sa stratégie de spécialisation intelligente de la Guadeloupe, qui identifie des domaines phares, porteurs d'enjeux socioéconomiques, et pour lesquels la Guadeloupe dispose d'ores déjà d'expertise, et de moyens avérés, en matière d'enseignement supérieur, de recherche, et de tissu économique.

Ces domaines sont principalement : la valorisation de la bio diversité, l'exploitation renforcée de nos énergies renouvelables, la prévention et la gestion des risques sanitaires et géo climatiques, la santé humaine, tels que la drépanocytose pour ne citer que cet exemple.

Tel que je l'ai dit précédemment, à travers ce schéma, nous assumons le choix de véritablement placer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au service de l'emploi et du développement du territoire. Notre objectif est d'adapter les formations supérieures aux réalités économiques du territoire, afin d'accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation, mais aussi tout au long de leur parcours professionnel. Il s'agit également pour nous d'assurer aux entreprises les compétences nécessaires à leur développement.

Enfin, il convient de noter que notre action s'inscrit en cohérence avec les schémas au niveau national tant au niveau européen, à travers le respect de la stratégie nationale pour la recherche, la SNR, et la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur, la STRANES.

Pour conclure, je dirai que la Région propose un schéma pragmatique et opérationnel, qui s'inscrit en cohérence avec le contrat plan Etat Région, le CPER 2015-2020, la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation, de la spécialisation intelligente, ainsi que le schéma régional des politiques de jeunesse.

Voilà mes chers collègues, chers invités, chère population, les quelques éléments que je pouvais apporter pour résumer le SRESRI.

M. Guy LOSBAR - Merci, après ces présentations, le débat est ouvert, y a-t-il des questions des élus ?

Victorin LUREL. - Merci de me donner la parole à ce moment-là, j'ai quelques obligations familiales et personnelles. Compte tenu de l'intérêt du débat je suis resté au-delà de midi, mais après je devrais m'absenter, mais le groupe est bien là. Simplement, pour vous dire que ce sont de bons documents, le groupe aura bonne grâce à aller voter, il s'agit de documents obligatoires, et qu'il fallait absolument adopter avant la fin de l'année, dont acte.

J'attire quand même l'attention sur un certain nombre de points. A mon sens, il faut poursuivre encre la réflexion, pour que ce document connaisse sa pleine effectivité.

Trois sujets.

Le SRDERII s'adresse d'abord à l'économie, donc aux entreprises. Il y a - et c'est normal, et vous y sacrifiez - un prisme économique. La question est abordée et c'est normal sous un angle économique. J'attire l'attention sur le fait que, ne serait-ce que par la révolution numérique - et vous parlez dans le document d'économie d'usage - il y a des conséquences sociétales importantes. Il y aura des conséquences très importantes sur les ménages, parce que cela va induire si j'ose dire à un changement comportemental. Lorsque vous parlez de l'Internet des objets, vous parlez de l'ubérisation, d'un certain nombre de choses. Cela va influencer la vie des ménages, et donc, l'économie. Lorsque vous parlez d'ubérisation, vous aurez un changement fondamental dans l'économie du travail, dans le mode de travailler. Il faut à mon sens, au-delà de ce qui est dit du strict point de vue économique, poursuivre la réflexion pour voir les conséquences sur les ménages, parce que ce sont eux dans le secteur privé, et donc dans l'économie en général, qui font l'économie, et là, il y a un angle mort, mais ce n'est pas de votre fait, parce que c'est la loi qui impose ce prisme exclusivement économique. Il faut donc à mon sens poursuivre la réflexion sur ce sujet-là.

La 2^{ème} réflexion à poursuivre, ce sont les rapports avec les collectivités et les EPCI. Vous avez, c'est vrai, abordé en long et en large la question, de manière un peu cursive. Autant la Région va passer des accords avec l'Etat, avec l'Europe, cela existe déjà mais vous aurez une difficulté de déclinaison avec les collectivités. Vous avez, et c'est votre droit, récusé les C2DT. Vous aurez à associer les collectivités dans l'élaboration, et vous l'avez fait. Vous les avez associés dans l'évaluation et le contrôle, dans un G9, voire un G20, je comprends cela, mais lorsque vous aurez à accompagner le développement, il n'y a pas d'instrument de programmation et de

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

planification, vous aurez peut-être dans la réflexion au cours de l'année 2017 à mieux préciser cela. Ils pourront être présentés c'est vrai dossier par dossier, mais dans une vision cohérente et programmée pour les 5 ans. Je vous rappelle qu'il ne reste que 4 ans et trois mois, rien que Bainbridge prend 8 ans. Vous avez à agir dans les 4 dernières années, je le dis bien, c'est 2021 l'élection, donc il reste 4 ans et 3 mois, et vous aurez une action contrainte, une réflexion rapide à engager. La première, ce sont les régimes d'aides. Aujourd'hui il y a un régime d'aides qui existe par la Région, que vous utilisez, cela servira de transition, mais, tirer documents que nous allons voter, agréer, vous aurez un problème de régime d'aides et de conditions d'octroi des décisions et des aides. Il faudra donc revoir ces régimes d'aides, les notifier à Bruxelles, à mon sens, je parle sous le contrôle des fonctionnaires, donc vous aurez une réflexion considérable à faire, absolument nécessaire. Je tenais à attirer votre attention sur cela.

Elle sera d'autant plus nécessaire que très bientôt, vous aurez au Sénat le vote de la loi EROM, Egalité Réelle Outre-Mer, et que vous avez un nouvel instrument de planification qui arrive, qui s'appelle les plans de convergence. C'est déjà dit dans ce que l'on appelle la petite loi, sortie de l'Assemblée Nationale : un instrument, plan de convergence, qui va surplomber les contrats de plan Etat/Région, les PO, tout en respectant leur autonomie, mais aussi DEI. Je ne parle pas des autres schémas. Il y aura une réflexion plus programmatique à faire, parce que là, c'est année après année avec les collectivités, et j'imaginai qu'il faut voir aussi sur le changement comportemental, d'économie d'usage, ce que le document a appelé l'économie marginale à taux 0, les économistes comprendront. Il faudra, à mon sens, poursuivre cela.

Ceci étant dit, sont deux contextes que vous proposez, le groupe va voter cela pleinement, et pour ne pas être trop long, je vous souhaite à tous une bonne année et une bonne année à la Guadeloupe, et à vous mes chers collègues, une lumineuse année 2017. Vous me pardonnerez mais je vais devoir m'absenter.

M. Guy LOSBAR - Merci, merci pour ces vœux également, il est vrai que nous l'avons dit tout au long de la présentation aujourd'hui, qu'il y a eu une très large concertation, et c'est un document qui a été élaboré avec l'ensemble des partenaires, les autres collectivités, le Département, les communautés d'agglomérations, les Chambres consulaires. C'est une volonté, même si cela a été clarifié compétence exclusive de la Région, et c'est pour cela que dans l'élaboration, l'évaluation, nous avons mis en place le principe du G9, où tous ces partenaires vont pouvoir se retrouver régulièrement en termes d'évaluation. Dans le cadre de l'accompagnement des aides, nous sommes en train de travailler sur l'architecture de l'ensemble des aides régionales, en combinant également, au niveau des dispositifs européens. C'est pour toutes ces raisons qu'au cours de l'année 2017 nous aurons l'occasion de présenter cette nouvelle architecture, et

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

toujours en concertation puisque nous avons rencontré les différentes chambres, d'agriculture, du commerce, des artisans et autres, de manière à ce que tous nous soyons dans la même stratégie, et ce qui est fondamental, de manière à accompagner le plus efficacement possible l'activité économique sur le territoire.

Je laisserai le soin au collègue SERVA qui a en charge de ce dossier de commenter.

M. Olivier SERVA. - Oui Président, pour saluer l'intervention tout à fait constructive du collègue et camarade député, pour dire que sur l'idée de mettre en lumière les incidences sur les ménages, c'est une très bonne idée. Pour dire qu'effectivement, quand on parle d'économie, on parle d'entreprises, et l'entreprise au sens large, sociétés, entreprises individuelles et associations. Pour dire que concernant le rapport aux collectivités, nous avons prévu cette 2^{ème} étape, après le chemin, il s'agit de contractualiser, avec qui ? Effectivement, nous n'avons pas retenu la démarche préalable de l'ancienne équipe de C2DT au niveau des communes, parce que nous avons considéré que ce n'était pas la bonne unité de mesure. La bonne unité de mesure, ce sont bien les intercommunalités, c'est ce que nous allons faire de façon concertée, mettre en place une contractualisation et donc budgétaire. On le dit en passant aux différentes intercommunalités, il faudra savoir combien chacune peut mettre sur la table, pour pouvoir réaliser les grands projets concertés. L'instrument de mesure unitaire, c'est bien l'intercommunalité, c'est pour cela que les C2DT anciennes formules n'ont pas été retenus. Et enfin pour rappeler aux collègues que nous avons l'Instance organisée pour mettre en place ces schémas de façon concertée, par le biais des fiches actions, c'est la conférence territoriale de l'action publique, ce G9 qui permettra de décider ensemble, et c'est là où la démarche de l'équipe Chalus est importante, concertée, de ce que sera la Guadeloupe de demain.

Mme Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE - Bonjour Président, chers collègues, bonjour à tous. Je vais dans le même état d'esprit que notre collègue Ministre Victorin LUREL, pour dire que nous allons adopter ces schémas avec vous et les voter. Je salue le travail qui a été fait de concertation, de mise en place de ces nouveaux schémas, en conformité avec la loi. Dire également que vous vous êtes inspirés de l'existant, des différents schémas qui existaient déjà dans le cadre de la Région. Dire que nous attendons les fiches actions et les délibérations qui vont découler de ces schémas, et nous serons très attentifs à cela.

Je regrette pour ma part trois points, dont un en particulier qui me tient à cœur, je finirai par lui :

- Le développement numérique, même s'il a été abordé, qu'il n'y ait pas eu plus de déclinaisons de ce développement numérique, parce que là aussi, avec les nouvelles technologies, c'est un secteur très important.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Egalement, dans le cadre de 3 secteurs qui me semblent essentiels dans le développement économique, le transport, l'eau potable, et le recyclage des traitements des déchets. Sur le transport, la compétence devient celle de la Région. Et le Président dans son discours introductif l'a bien dit, que vous vous donnez les moyens pour que la Guadeloupe soit dotée d'un système de transport efficace et opérationnel, qui va permettre de désenclaver véritablement nos différentes communes.

Sur le plan du recyclage des déchets, là aussi, on en a parlé, mais on n'a pas forcément décliné, c'est quand même un secteur qui est un vecteur d'emplois important, et c'est important que nous puissions nous conforter dessus.

Je voudrais surtout moi, vous parler de l'eau. On sait la difficulté que nous avons ici en Guadeloupe dans ce secteur, l'eau potable et l'assainissement, mais notamment l'eau potable, et quand on voit les décisions qui ont été prises la semaine dernière par le Conseil communautaire de la communauté du Sud Basse Terre, on voit que le problème est loin d'être réglé. Là aussi, vous avez souvent parlé de régions stratégiques - je reprends vos mots - et je m'attendais à une implication beaucoup plus importante de la Région, même si en effet, ce n'est pas sa compétence, il faut le dire très clairement. Je crois que c'est important que la Région se positionne comme la collectivité qui devrait régler ce problème de l'eau en Guadeloupe. Si nous voulons un développement harmonieux de notre territoire, nous ne pouvons le faire que dans le cadre d'une politique de l'eau cohérente, et c'est important. Je m'attendais peut être dans ce document, à véritablement avoir un positionnement de la Région, dans le cadre de la gouvernance d'une structure de l'eau, dans le cadre du service public de l'eau. C'est un peu le regret que j'ai, que vous ne puissiez pas, dans le cadre de ce document prospectif, dire que nous irons plus loin, dans le cadre de cette politique de l'eau, parce qu'elle est importante, et qu'il faut un seul acteur du service public de l'eau pour permettre à notre territoire de se développer de façon cohérente. Je rappelle les difficultés que nous avons sur toute la Guadeloupe concernant cette problématique de l'eau.

Donc, juste quelques bémols, mais des schémas que nous voterons avec vous, dans la mesure où, ce sont de bons documents, et que nous en avons besoin pour parfaire le développement économique de la Guadeloupe.

M. Guy LOSBAR - Merci pour cette adhésion, et pour ce vote qui va suivre concernant ce document. Il est vrai que nous nous affirmons, nous nous affichons comme région stratégique, donc c'est pour cela que malgré les impératifs des différents contextes, nous avons voulu que ces 3 schémas puissent se faire en même temps, et avec cette large concertation, avec les différents partenaires, de manière à ce que nous ayons cette vision commune, en termes de

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

développement de la Guadeloupe. Lorsque l'on a une vision commune, c'est beaucoup plus facile de pouvoir mettre en place les différentes stratégies, et sur un certain nombre de dossiers importants, on sait que c'est une nécessité qu'ils soient réglés dans les semaines, les mois, peut-être les années à venir, que ce sont des conditions *sine qua non* pour le développement. Vous évoquez le transport, le Président a largement développé, dans le cadre de son discours introductif, et d'ailleurs, dès 2017, nous aurons l'occasion de prendre un certain nombre d'initiatives dans ce domaine, bien sûr toujours en concertation avec les différentes communautés d'agglomérations et les partenaires dans ce domaine.

Dans le domaine de l'eau également, il y a un certain nombre d'initiatives, de concertations, de réunions. Il y a une volonté qui a été affirmée, partagée avec le Département, et donc nous disons que bien souvent, il y a un problème de gouvernance, et que nous intervenons en urgence, ou en termes de financement, et que dorénavant il va falloir mettre en place d'autres stratégies, et non pas seulement venir en urgence, ou quand il faut pouvoir aborder les différents fonds. Là aussi ce sera notre démarche au cours de l'année 2017, nous aurons l'occasion de pouvoir l'affirmer.

Au-delà des 12 millions qui ont été évoqués, la stratégie sera différente, non pas seulement venir quand il y a un problème d'urgence, pour des déblocages et autres, mais mettre en place une véritable stratégie. Même si nous sommes conscients que ce n'est pas une compétence directe au niveau de la Région, mais c'est une nécessité, par rapport aux ambitions de développement que nous avons pour le territoire de la Guadeloupe.

Sur le plan du développement numérique, je ne sais pas si Diana veut ajouter quelque chose...

Mm Diana PERRAN - Effectivement, nous avons d'ores et déjà désenclavé 10 zones, principalement les zones de la Côte-sous-le-vent (Baïf, Bouillante, Pointe-Noire), et une zone dans le Nord Grande Terre, Petit Canal. Nous allons continuer ce programme de montée en débit un peu partout sur le territoire. Là où nous avons une stagnation de notre projet, mais qui n'est pas de notre fait, c'est dans la mise en place du très haut débit par la fibre optique, parce que là encore nous avons finalisé le projet, les travaux. Nous avons entamé les négociations pour l'attribution de la délégation de service public, mais il y a 2 mois, une notification de Bruxelles nous est tombée dessus, qui a complètement modifié la loi en termes de numérique, et qui nous empêche d'appliquer notre projet tel que nous l'avons défini. Depuis 2 mois, nous sommes donc en train de revoir un peu le périmètre du très haut débit par la fibre optique, et je remercie à l'occasion qui m'est donnée, M. le Président, de rassurer les collègues, les habitants des îles du Sud. Je sais qu'ils sont très embêtés par le manque de désenclavement numérique, par le fait qu'ils n'aient pas accès au numérique, donc je voudrais les rassurer en leur disant qu'hier encore - et je parle sous le couvert de la directrice de ce service, Mme APAT - nous avons validé et

finalisé le meilleur scénario possible pour mettre en place les 157 km de câbles sous-marins, qui doivent servir à raccorder les îles du Sud. Ces travaux devront commencer d'ici l'an prochain, et devraient coûter 10 millions d'euros à la collectivité. Je voudrais rassurer les habitants des îles du Sud, ils seront prochainement raccordés, et les entreprises, les habitants pourront très facilement avoir accès au numérique.

Olivier SERVA. - Vous avez remarqué, le Préfet n'est pas présent dans l'hémicycle, parce que bientôt, il sera amené à prendre un arrêté sur ces documents pour les valider définitivement, et évidemment en aucun, collègues, on ne peut intégrer dans ce document une compétence qui n'est pas celle de la Région. C'est pour cela que vous n'avez pas vu mentionné l'aspect eau ou déchets explicitement, mais bien évidemment, c'est une préoccupation fondamentale de la Région et de l'équipe régionale, parce que nous attendons l'intelligence collective pour notamment mettre en place rapidement la réparation des réseaux.

M. Guy LOSBAR. - Je voudrais revenir sur le problème de l'eau, en disant qu'il y a un certain nombre d'initiatives qui ont été prises par le Président, au niveau de l'exécutif régional, mais également en termes d'accompagnement financier. D'ailleurs cela a été précisé aussi dans le discours introductif. Dorénavant, il ne s'agira plus pour nous de vouloir réunir ou d'accompagner financièrement, mais avec les partenaires qui ont compétence, c'est de mettre en place une véritable stratégie, de manière à résoudre définitivement ce problème. Je crois que sur l'énergie, cela a été évoqué, on sait que c'est fondamental pour un territoire, voire un pays, le développement énergétique. On sait qu'il y a la loi sur la transition énergétique, et actuellement, il y a tout un ensemble de partenariats, de projets, qui sont en train de se mettre en place, et qui là aussi, vont nous permettre de remplir nos objectifs dans ce domaine.

Je donne la parole à M. PELAGE pour la 3^{ème} intervention.

M. Camille PELAGE - Merci Président de me donner la parole, chers élus, chers invités, population de la Guadeloupe.

J'aimerais saluer la démarche, puisque c'est une démarche qui a permis de lier 3 schémas fondamentaux pour la Guadeloupe, qui montre bien que la Région Guadeloupe s'instaure comme une Région stratège, puisque l'on ne peut pas penser le développement économique sans penser la formation professionnelle, sans penser à la formation supérieure et à la recherche. Souligner le fait que je constate que la Région, les partenaires, les techniciens, tous ceux qui ont participé et contribué à ces schémas, ont pu relever 3 défis. Ce n'était pas facile, tout le monde l'a souligné, par rapport aux délais contraints de la loi Notre, mais 3 défis :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Celui de la démocratie participative. Effectivement, il y a eu un questionnaire sur Internet avec bon nombre d'adhésions, il y a eu une large association de tous les acteurs des territoires.

- Celui d'être arrivé à faire une amorce de construction d'un dialogue proactif avec les communautés d'agglomérations, et de communes, sans tomber dans le piège du paternalisme ou de la condescendance qui seraient malvenus. Le respect et l'attention qui ont été portés aux contributions des communes, des élus communaux, intercommunaux et des acteurs plus largement des territoires sont à votre honneur.

- Etant résident d'une île du Sud, je ne peux que saluer le 3^{ème} défi : celui de la délocalisation des travaux de réfection. A Marie Galante, on a eu la chance d'accueillir le premier atelier.

Et vous renouveler ainsi M. le Président tout le soin que vous portez à associer tous les territoires de la Guadeloupe aux travaux. Ma préoccupation, même si une partie de la réponse a été fournie, c'est par rapport à la réduction des distances, puisque nous avons parlé de révolution numérique, et il est vrai qu'il y a là une formidable opportunité, notamment pour les îles du Sud, de voir ainsi réduire les distances qui nous séparent des centres de décisions, des centres où seraient dispensés la formation, et qui peuvent nous permettre de développer des nouvelles voies de développement économique. Pour cela, Président, il est clair que nous serons très attentifs, et nous participerons autant que possible, à la réduction de cette fracture numérique et de ces zones blanches puisque l'essentiel du territoire stratégique qui pourrait porter notre développement se retrouve en zone blanche. Mme PERRAN nous a déjà un peu donné de l'espoir, mais ceci dit, c'est vrai que, je me fais l'interprète de toute cette population, qui attend énormément de ce désenclavement, puisque nous souffrons d'un triple enclavement, nous n'avons pas accès à toute cette technologie, ces possibilités qu'offre aujourd'hui Internet, merci beaucoup

M. Ary CHALUS – Merci, je pense que l'on a fait le tour, on peut passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces schémas sont adoptés à l'unanimité.

Nous passons au point suivant, l'évaluation des charges et des ressources, M. BARDAIL.

EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES A LA REGION GUADELOUPE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D’EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES (CLERCT) QUI SERONT PRESENTEES PAR LES ELUS

M. Jean BARDAIL. - Evaluation des charges relatives au transport et à la planification des déchets transférés à la Région Guadeloupe, approbation du rapport de la Commission Locale pour l’Evaluation des Ressources et des Charges Transférées (CLERCT).

Contexte du transfert de compétences.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi Notre, dispose notamment que cette compétence doit être transférée du Département à la Région. L’organisation des services routiers non urbains réguliers et à la demande, l’organisation des transports scolaires hors périmètre urbain, et à l’exclusion des services de transport spéciaux des élèves handicapés vers les établissements scolaires, l’organisation des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises, la construction, l’aménagement et l’exploitation des gares publiques routières, de voyageurs relevant du Département, la propriété, l’aménagement, l’entretien et la gestion de sports maritimes relevant du Département, le périmètre du transport de compétences entre le Département et la Région porte sur :

- L’organisation des services routiers non urbains réguliers et à la demande.
- L’organisation des transports scolaires hors périmètre urbain et à l’exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.
- La construction, l’aménagement et l’exploitation de gares publiques routières de voyageurs relevant du Département.
- La planification des déchets.

Comme la loi le permet, les ports départementaux ont fait l’objet de demandes de transferts de la part de communautés d’agglomérations. Par ailleurs, le Département n’a pas mis en œuvre de service public de transport maritime de personnes, ils ne font donc pas l’objet de transferts.

Calendrier et consistance des compétences transférées :

Ces transferts seront effectifs graduellement, ainsi, au 1^{er} janvier 2017 seront opérés les transferts de compétences en matière de :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Transports routiers non urbains et à la demande.
- Construction, aménagement, exploitation de gares publiques routières de voyageurs.
- Planification des déchets.

Enfin, au 1^{er} septembre 2017 s'opérera le dernier transfert, celui relatif aux transports scolaires. La consistance de ces compétences est la suivante :

- Au titre du transport routier non urbain régulier, le réseau départemental se compose de 6 lignes mises en exploitation par 2 entreprises dans le cadre de 3 contrats de délégation de service public.
- Au titre du transport à la demande, le service consiste en une aide sociale accordée aux personnes à mobilité réduite, permettant la prise en charge d'une partie de coût de transport sur la base du tarif contractuel, négocié avec les transporteurs agréés.
- Au titre du transport scolaire, le service proposé se décline au travers de 92 marchés de prestations. Les infrastructures de transport à transférer se composent de la gare routière de Bergevin, ainsi qu'un réseau de 250 abris-bus et 350 point d'arrêt répartis sur l'ensemble du territoire.
- Au titre de la planification des déchets, la compétence transférée portera sur les travaux d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Modalités d'évaluation des charges à transférer :

- L'article 53V de la loi NOTRe stipule que les transferts de compétences entre un département et une autre collectivité territoriale, ayant pour conséquence d'accroître les charges de cette dernière, sont accompagnés du transfert concomitant des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Concourant à ces charges, les contrats et marchés, les dépenses d'investissements, les charges de personnel, les infrastructures, les dépenses de fonctionnement et autres charges indirectes. Les ressources doivent être équivalentes aux dépenses effectuées à la date du transfert par le Département, au titre des compétences transférées, celles-ci assurant la compensation intégrale des charges d'investissement et de fonctionnement prises en considération.

La loi a fixé les modalités d'évaluation des charges, dont le montant, en arriéré, entre les parties, dans le cadre d'une Commission paritaire, présidée par la Chambre Régionale des Comptes, Commission locale pour l'évaluation des ressources et des charges transférées, il revient à la

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

CLERCT de fixer les modalités d'évaluation des dépenses engagées par le Département, et figurant dans ses comptes administratifs.

Elle a aussi pour mission de fixer les périodes de référence des dépenses engagées. Cette Commission, composée d'élus régionaux 4, et d'élus départementaux, 4 également, s'est réunie 4 fois entre les mois d'octobre et de décembre 2016. Ces travaux ont consisté à établir un inventaire des compétences telles qu'elles sont exercées actuellement par le Département, et des moyens qu'il consacre à chacune d'entre elles, en termes de charges de personnel, de moyens matériels et de financements, de manière directe et indirecte sur la base de périodes de référence et de modalités d'évaluation approuvées par les parties.

Le chiffrage des charges établi permet ensuite d'évaluer l'éventuelle compensation devant en résulter. Ces travaux font l'objet de rapports communiqués ci-joints et qui a été adopté par la CLERCT lors de la réunion du 9 décembre 2016.

Il convient désormais aux assemblées des 2 collectivités de délibérer sur cette base. En cas de confirmation de l'accord par les 2 Assemblées, le Préfet entérinera les transferts et leur compensation par arrêté.

Proposition formulée dans le rapport de la CLERCT :

- Dépenses directes de fonctionnement, charges transversales et indirectes, ressources transférées.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la compensation dû annuellement par le Département pour compenser l'excédent de charges par rapport aux ressources transférées s'établit à 6 085 600, 40 €. Celle-ci sera versée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient de noter que le transfert du transport scolaire ayant lieu au 1^{er} septembre 2017, les charges supportées par le Département pendant les 8 premiers mois de l'année 2017 pour ce service public lui seront intégralement remboursées par la Région, avant la fin de l'année 2017, sur production des justificatifs et titres de recettes.

A la lumière de ces éléments, le Président vous propose d'approuver le rapport de la CLERCT ci-joint, relatif au transfert des compétences transport et planification des déchets entre le Département et la Région.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Jacques ANSELME. - Je voudrais, après la lecture de ce rapport, féliciter justement l'ambiance qui a prévalu lors des différentes séances de travail. Il y en a eu 4, vous l'avez rappelé, et nous

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

sommes tous tombés d'accord sur le montant des charges qui sont prises en compte par le Conseil Départemental, et de ce fait, lors de sa dernière plénière, le Conseil Départemental a déjà voté cette compensation.

Il faut aussi noter que naturellement, puisqu'il y a eu aussi des ressources qui sont transférées à la Région, l'évaluation a posteriori de ce rapport entre les ressources transférées et les charges, permettront certainement au Département - cela se sait d'avance - de pouvoir récupérer une partie des ressources qui sera transférée.

Voilà ce que l'on pouvait dire, et je voudrais insister encore une fois M. le Président, sur la bonne ambiance qui a prévalu lors de ces travaux, et dire que pour que demain le transport puisse s'effectuer encore mieux qu'au niveau du Conseil Départemental. Voilà ce que je souhaite pour un transport performant au niveau de la Guadeloupe, et pour que la population puisse agir, aller à la fois dans ces différentes obligations, mais aussi permettre un impact encore plus intéressant sur l'économie même de la Guadeloupe.

M. Ary CHALUS - Merci, des questions sur ce point ?

Nous allons passer au vote.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Le point est adopté.

Nous passons à l'autorisation à donner au Président du Conseil Régional pour engager et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL POUR ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. Ary CHALUS. - Comme vous le savez, chaque fin d'année, la plupart des collectivités le font. C'est juste une autorisation administrative.

Y a-t-il des questions concernant ce point ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Merci à vous.

COMMUNICATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

M. Jean BARDAIL. - Pourquoi cette réorganisation et ce nouvel organigramme concernant le personnel régional ?

D'abord, adapter l'organigramme des services. Une fois la nouvelle stratégie de la majorité élaborée, et les enjeux stratégiques délimités, il a été jugé souhaitable que la collectivité régionale adapte l'organisation interne de ses services aux nouvelles méthodes de gestion, et à la nouvelle gouvernance voulue par le Président CHALUS, car l'organisation des services est réellement efficace quand elle permet de transcrire rapidement les actions de manière cohérente.

Fort de son engagement, le Président de la collectivité, Ary CHALUS, s'attache à répondre aux attentes des guadeloupéennes et guadeloupéens de manière plus efficace et plus rapide. Notre administration doit évoluer, changer ses pratiques, développer la transversalité pour accompagner la mise en place de son budget.

Les objectifs qui doivent structurer de l'ensemble des services de l'administration régionale sous son mandat sont les suivants :

- Améliorer la situation budgétaire de la Région et dégager des moyens d'agir par une optimisation de la gestion et une capacité à mobiliser des fonds.
- Apporter des réponses opérationnelles et rapides à nos concitoyens sur leurs difficultés du quotidien et améliorer significativement le délai de traitement des aides et des dossiers de projets.
- Donner la priorité à la décision collective, déconcentrer, et décentraliser.
- Etre capable de s'adapter à l'ensemble des réformes majeures de la loi NOTRe, et maintenir une continuité de l'action publique lors des transferts de compétences.
- Mettre en œuvre de façon concrète et pragmatique le programme de la majorité du Président, et notamment, un nouveau modèle économique régional, visant à l'épanouissement des guadeloupéens, et l'attractivité du territoire.
- Une ingénierie et une innovation de l'autonomie énergétique de la Guadeloupe, des enjeux de mobilité et du développement durable, grâce à une économie verte et bleue.
- Transformer la collectivité en une Région stratège

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Positionner les Directions des ressources humaines sur des objectifs de pilotage stratégique et prévisionnel des emplois et des effectifs.

- Recherche globale d'efficacité des organisations et des adaptations en besoins et effectifs, et en compétences professionnelles.

- Moderniser ces méthodes de travail par le travail collaboratif entre les différents services, et entre les élus et les cadres, afin de permettre de mobiliser toutes les énergies et de mutualiser les compétences. Cette démarche de transformation de l'organisation répond à un objectif fondamental d'amélioration du service public aux guadeloupéens et guadeloupéennes, tout en recherchant des gains d'efficacité, et en favorisant une approche innovante dans les manières de mener l'action publique.

Notre administration s'engage résolument dans un examen systématique de la qualité de ses services aux guadeloupéens, de ses missions, de son organisation, de son fonctionnement. Cette démarche de transformation de l'organisation répond à un objectif fondamental d'amélioration du service public aux guadeloupéens et guadeloupéennes, tout en recherchant des gains d'efficacité, et en favorisant une approche innovante dans les manières de mener l'action publique.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. José GAYDU. - Bonjour à tous.

Effectivement, le rapport qui vous a été transmis fait état des grandes Directions générales adjointes nouvelles prévues dans cet organigramme.

Il y a 4 Directions générales :

- Une chargée de l'infrastructure et du cadre de vie.

- Une de l'énergie de l'eau, du transport, et du désenclavement, qui a fait l'objet de beaucoup de discussions dans la présentation des schémas.

- Une Direction générale adjointe chargée du développement économique.

- Une Direction générale adjointe chargée de la formation, de l'emploi et du développement humain.

- Une délégation chargée de l'autorité de gestion et des fonds structurels.

Les grandes évolutions liées à l'organigramme sont les suivantes :

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

- Il y a la création d'une Direction qui sera chargée de l'eau et de l'énergie, une chargée des transports, une du tourisme et notamment de l'attractivité et du marketing territorial, une chargée de la jeunesse et de la vie étudiante, la création d'un nouvel espace régional au Moule où l'on va retrouver l'ensemble de l'offre de service régional, visée par la territorialisation.

- La création d'une direction, et là on tombe sur les moyens chargés de la gestion électronique du document. C'est la fameuse modernisation de l'administration régionale voulue à destination des guadeloupéens.

- Une direction d'appui aux collectivités territoriales, aux communes, aux communautés d'agglomérations, et notamment un chargé de mission, qui sera chargé des relations avec les agglomérations et le Département, dans le cadre des grandes conventions nécessaires à la mise en œuvre des schémas.

- Une direction en charge de la commande publique, qui sera un axe fort de l'ensemble des services de la collectivité régionale.

Voilà, Monsieur le Président, ce qui change fondamentalement dans la nouvelle organisation dorénavant mise en œuvre.

M. Ary CHALUS. - C'était une communication, vous avez l'organigramme dans votre dossier. Je vais en profiter pour présenter notre nouveau DGA. Je vous laisse le soin de vous présenter : d'où vous venez, où vous allez, ce que vous souhaitez faire pour la Guadeloupe.

M. Jocelyn ELOUIN. - Bonjour à tous, merci M. le Président. Effectivement, depuis le 1^{er} décembre, j'ai en charge la Direction générale adjointe de la formation, de l'emploi et du développement humain. Je crois qu'il a été fait état dans le dossier qui vous a été remis de mon parcours. Je suis avant tout fonctionnaire d'Etat, anciennement chef de cabinet du Préfet, et j'ai eu la chance également d'exercer au Haut-commissariat de la Nouvelle Calédonie, en qualité de Secrétaire général de sous-préfecture. Je suis très content de pouvoir collaborer au travail de l'équipe régionale.

M. Ary CHALUS – Merci, et on vous souhaite du bon travail.

QUESTIONS DIVERSES

M. Ary CHALUS. - Juste quelques informations avant de finir, pour information, nous avons les 4% d'octroi de mer sur 2 phases. La ville des Abymes a eu 500 000 €, Anse-Bertrand 300 000 €, Baie Mahault 500 000 €, Baïf 300 000 € sur l'année, Basse Terre 500 000 €, Bouillante 360 000 €, Capesterre de Marie-Galante 300 000 €, Capesterre-Belle-Eau 300 000 €, Deshaies 260 000 €, La Désirade 300 000 €, Le Gosier 500 000 €, Gourbeyre 300 000 €, Goyave 300 000 €, Grand Bourg 300 000 €, Lamentin 300 000 €, Morne à L'eau 300 000 €, Le Moule 400 000 €, Petit Bourg 500 000 €, Petit Canal 200 000 €, Pointe à Pitre 500 000 €, Pointe Noire 260 000 €, Port Louis 360 000 €, Saint-Claude 200 000 €, Saint-François 270 000 €, Saint-Louis 350 000 €, Sainte-Anne 400 000 €, Saintoise 350 000 €, Terre de Bas 300 000 €, Terre de Haut 320 000 €, Trois Rivières 260 000 €, Vieux Fort 200 000 €, Vieux Habitants 260 000 €.

Il n'y a que 3 communes qui sont restées à 200, que nous allons accompagner avec le reliquat, et surtout avec les aides que nous apportons pour les travaux dans les collectivités. C'est la première fois que les communes reçoivent un montant assez élevé. Nous avons eu un reliquat, nous avons eu un travail de fait, convenablement, par le service octroi de mer. L'an prochain peut-être que ce ne sera pas la même chose, on n'aura pas les mêmes montants, mais vous voyez que nous n'avons pas servi nos amis, nous avons servi toute la Guadeloupe, et certaines communes ont bénéficié d'une aide supplémentaire, notamment Pointe à Pitre, et Basse Terre, Port Louis et les communes de Marie Galante, et d'autres qui ont vraiment besoin de l'accompagnement de la Région, nous continuerons en ce sens, ce sont 10 millions que nous avons attribués.

Pour finir, je voulais saluer tous les agents de la collectivité, surtout les remercier, après un an. Il faut le dire, à 98 % les choses se passent très bien. Nous avons découvert des agents compétents, mais un peu isolés, et j'ai demandé à ce que M. José GAYDU puisse vraiment mettre en place un parcours de formation professionnelle, pour permettre à beaucoup d'agents d'aller se former, et je parle aussi des agents des lycées qui se sentent un peu exclus, mais ce sont des agents de la Région Guadeloupe.

Je voulais remercier et saluer tous les cadres, même si ce n'était pas la même méthode de travail, les choses ont changé. Ils ont tous leur place au sein de la Région, ils ont tous un travail à faire pour la population guadeloupéenne, et comme je le dis, vous ne travaillez pas pour Ary CHALUS, vous travaillez pour la Guadeloupe. L'équipe régionale est là pour porter les doléances et les attentes de nos concitoyens.

▪ **REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016**

Remercier les chefs de services, les DGA, les DGS, le Cabinet, les proviseurs pour leur collaboration avec Mme GALAS et M. BARDAIL, c'est la première fois qu'ils ont vu des tournées aussi importantes dans les lycées, où nous aurons un très grand travail à faire.

Saluer aussi le service financier, qui a eu un gros travail, même si nous avons perdu du temps avec la dématérialisation. Certains ne le comprennent pas, mais aujourd'hui nous sommes à plus de 80 % de factures payées. Nous accompagnons les entreprises, et il y a un gros travail de fait en Commission permanente et j'en profite pour remercier tous les élus de la Commission permanente. C'est une équipe, nous avons fait du bon travail. Jusqu'à aujourd'hui il n'y a eu aucun point avec un vote contre. Il y a eu des abstentions, mais en général, cela se passe bien, et nous avons pu aider beaucoup d'entreprises. Tous les services, toutes les Commissions, les éducateurs spécialisés, les infirmiers, l'UFSI, tous les étudiants de l'UFSI, nous avons tenu notre engagement de pouvoir verser les subventions au mois de décembre, cela a été un travail de longue haleine. Tous les 15 jours nous avons une Commission permanente, même pour le carnaval. Pour la culture, c'est près d'un million hier qui a été attribué dans son ensemble, nous essayons d'aller de l'avant.

Je voudrais remercier tous les membres de la Commission permanente encore une fois, tous les services pour le travail réalisé et leur dire que nous avons du chemin à parcourir ensemble, que nous serons à vos côtés pour pouvoir donner vraiment de la confiance aux guadeloupéens, nous avons de gros chantiers. Nous sommes en train de préparer le budget 2017, rassurez-vous, on se donnera les moyens de satisfaire, et de ne pas décevoir. Je compte sur tout un chacun pour y arriver.

Je voudrais remercier tous les intervenants, les participants pour les schémas, merci à vous, à M. CELESTE. Je ne sais pas si demain, je vous dirai ce n'était pas bon, publiquement, mais aujourd'hui, avec votre équipe, je ne citerai pas tout le monde, toute l'équipe autour de vous. Le délai était court, c'est vrai, mais on a fait du bon travail, et je peux dire que les gens ont beaucoup apprécié. Il faudrait que l'on continue en ce sens. J'avais demandé à ce que l'on puisse informer encore, on a entendu les jeunes dire certaines choses, certaines attentes, sur l'octroi de mer aussi comment il est calculé, des informations dans ce sens, il faudrait que l'on puisse donner cela à la population, l'informer. Je lance encore un appel aux médias, il faudrait peut-être qu'il y ait un soir ou une fois par semaine, un sujet, sur la politique, tel dossier, et des spécialistes qui donneraient leur avis. On a le CESR, la Culture, le Rectorat aussi, pourraient faire quelque chose pour informer la population, qui fait quoi ? Le plus souvent, les élus sont décriés, sur une route nationale qui appartient à la Région, départementale, ou de la communauté d'agglomérations si

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

cela a été transféré, mais le citoyen sait qu'il n'a pas de lumière devant sa maison. Je pense qu'il y a un travail, je lance un travail, que l'on puisse informer notre population, c'est important.

Remercier le travail de la CLERCT, cela avance. Les élus aussi, les membres de la conférence territoriale.

Remercier nos antennes qui font du bon travail, tout le personnel de la Région. Après un an, on n'a pas fini, il y a du boulot, du travail. On est en train de travailler déjà sur la route du Rhum, le rallye des îles du soleil, au mois de mars je crois, en novembre...

Sur d'autres grosses manifestations pour la Guadeloupe.

Merci au CTIG, j'ai vu le directeur, Willy ROSIER, merci à vous, au Mémorial ACTe. Il y a un représentant que j'ai vu.

Au nouveau Président des institutions, je pense que l'on aura du bon travail à faire, avec notamment le boulevard des artisans à Basse Terre, parce que j'ai entendu un citoyen dire que j'ai amené une manifestation à Baie-Mahault. Je n'ai rien amené à Baie-Mahault. A Baie-Mahault, il y a une plateforme d'1,5 hectares où l'on peut faire toutes sortes de manifestations, et il y a plus de 4 ans que le boulevard des artisans ne se faisait plus à Basse Terre. Alors comme je vous l'ai dit, avec la fête du terroir qui se faisait au niveau de la Région, cette année, faire cela au Champ d'Arbau et mettre les artisans aussi à l'intérieur, comme nous associons tout un chacun sur tout ce que nous faisons.

Et je souhaiterais aussi que vous puissiez, parce que je reçois déjà des appels, à vous aussi et au Président de la Chambre de l'agriculture, ne pas oublier le salon de l'agriculture, la foire de Paris, car je suis harcelé suite à votre déclaration. Je comprends que vous n'avez pas d'argent, mais on va réfléchir à comment vous accompagner, et comme je le dis, cela dérangera, je pense que la presse filme en direct. Il faut changer, on peut faire tourner les gens. Il y a d'autres artisans qui ont envie de connaître la foire de Paris, et il faut que certains arrêtent. C'est la solidarité, nous avons d'autres artisans qui ont envie d'y aller, alors je proposerai de choisir 10 qui n'y sont jamais allés. On ne peut pas se permettre d'amener toujours les mêmes, j'ai vu des gens qui y vont depuis 29 ans, donc il faut faire tourner tout un chacun. Et c'est pareil pour la Chambre d'agriculture.

Nous avons de grands chantiers pour 2017, j'espère que nous y arriverons, notamment le marché d'intérêt régional, le désenclavement et aussi des routes de la Guadeloupe, la Zone artisanale Fromager à Capesterre-Belle-Eau qui est une priorité pour nous, 10 ans que l'on attend cela. Vous voyez, une partie du financement sera inscrite au budget 2017 pour Fromager.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 28 décembre 2016

Il faut redynamiser un peu Capesterre donc je pense que l'on a du pain sur la planche, et que l'on pourra faire du bon travail ensemble.

Alors permettez-moi chers amis de vous souhaiter d'excellentes fêtes. J'espère que nous allons nous revoir au moins de janvier comme nous sommes là. Après on se dit zut, on nous l'avait dit mais il est trop tard, mais nous continuerons en ce sens, avec vos familles, vos enfants. Je vous souhaite une très belle et bonne année 2017, dans la joie, la gaieté. N'hésitez pas, je suis quelqu'un qui prend les remarques. Disons-nous les choses, les vérités. Soyons francs et honnêtes l'un envers l'autre, cela permet d'évoluer. On ne peut plaire à tout un chacun. On doit se donner la main pour avancer ensemble, être solidaire cela veut dire être ensemble pour avancer.

Merci à vous, et je vous invite à un repas cocktail déjeunatoire. Tout le monde est invité, et les élus, vous avez je crois un présent que l'on va vous remettre. Merci à vous, et encore, de bonnes fêtes.

(Applaudissements)

Et merci à Qualistat, qui a fait du bon travail aussi, et la presse, que l'on oublie souvent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

